SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	1
Première partie : REVUE DE LA LITTERATURE	
1. TERMINOLOGIE	3
1.1. Médicament	3
1.2. Médicament « princeps » ou spécialité pharmaceutique	3
1.3. Médicament générique	4
1.4. Médicaments essentiels	4
1.5. Médicaments essentiels génériques ou MEG	5
1.6. Droit de substitution	5
2. HISTORIQUE	6
2.1.Dans le monde	6
2.2. En Afrique	6
2.3. A Madagascar	6
3. POLITIQUE PHARMACEUTIQUE NATIONALE A	
MADAGASCAR	8
3.1. Principes	8
3.2. Vision	9
3.3. But	9
3.4. Objectif général	9
3.5. Objectifs spécifiques	9
3.6. Axes stratégiques	9
4. PERTINENCE ET SUCCES DES MEDICAMENTS	
ESSENTIELS GENERIQUES	11
4.1.Disponibilité des médicaments, accès et équité aux	
médicaments essentiels	11
4.2. Avantages microéconomiques des MEG	12
4.3. Avantages macroéconomiques des MEG	12
4.4. Succès à l'accès universel aux médicaments essentiels	12



5. FACTEURS DE BLOCAGE DU DEVELOPPEMENT DU MARCHE	3
DES MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES	. 13
5.1. Facteurs relevant des décideurs	. 13
5.2. Facteurs relevant du prescripteur	. 14
5.3. Facteurs relevant du dispensateur	. 14
5.4. Facteurs relevant du consommateur	. 15
6. ENQUETE CONNAISSANCE, ATTITUDE et PRATIQUE(CAP)	. 15
Deuxième partie : METHODES ET RESULTATS	
1. METHODES	17
1.1. Cadre de l'étude	. 17
1.2. Type de l'étude	17
1.3. Période de l'étude	. 17
1.4. Durée de l'étude	. 17
1.5. Population d'étude	. 18
1.5.1. Critère d'inclusion	18
1.5.2. Critère d'exclusion	18
1.5.3. Critère de classement	18
1.6. Mode d'échantillonnage	. 19
1.7. Variables étudiés	. 2
1.7.1. Variables dépendantes	21
1.7.2. Variables indépendantes	22
1.8. Mode de collecte des données	. 22
1.9. Analysestatistiques	23
1.10.Limites de l'étude	. 24
1.11.Considérations éthiques	. 24
2. RESULTATS	25
2.1. Proportion des génériques dans le total d'unités de médicaments	
essentiels dispensés	25
2.2. Part des génériques dans le montant total de médicaments essentiels	
dispensés	26
2.3. Proportion des génériques dans l'ensemble des médicaments	
essentiels prescrits	. 20

2.4. Pourcentage de la mention « non substituable » par rapport au total de	
médicaments essentiels princeps prescrits	27
2.5. Pourcentage de prescripteurs au courant de l'arrêté officiel sur le droit	
de substitution des pharmaciens	28
2.6. Pourcentages de réticence des patients/clients au Médicaments	
essentiels génériques conseillé ou prescrit	29
2.7. Pourcentages relatifs des raisons de réticence au Médicaments	
essentiels génériques.	31
2.8. Proportion de patients/clients au courant des avantages cout/efficacité	
des Médicaments essentiels génériques	32
2.9. Proportion des génériques dans l'ensemble des médicaments	
essentiels conseillés par les dispensateurs	32
Troisième partie : DISCUSSION	34
CONCLUSION.	50
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 1	Distribution des unités de médicaments essentiels dispensées.	25
Tableau 2	Parts des génériques et des princeps dans le montant total des médicaments essentiels dispensés	26
Tableau 3	Réticence au médicament essentiel générique ou MEG conseillé ou prescrit chez l'ensemble des patients/clients et chez les 50 ans et plus.	30
Tableau 4	Proportion des seniors (50 ans et plus) parmi les réticents au MEG conseillé ou prescrit	30
Tableau 5	Proportions des raisons de réticence au MEG chez les patients/clients	31

LISTE DES FIGURES

		Pages
Figure 1	Proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels prescrits	27
Figure 2	Pourcentage de la mention « non substituable » par rapport au total de médicaments essentiels princeps prescrits	28
Figure 3	Profil de la connaissance de l'arrêté officiel sur le droit de substitution des pharmaciens par les prescripteurs	29
Figure 4	Proportion de patients/clients au courant des avantages coût/efficacité des médicaments essentiels génériques ouMEG.	32
Figure 5	Proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs	33

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste officielle des officines sises à la CUA, mise à jour décembre 2012
- Annexe 2 : Questionnaire d'enquête pour les dispensateurs
- Annexe 3 : Canevas annexé pour la collecte des données sur les dispensations de médicaments essentiels réalisées
- Annexe 4 : Questionnaire d'enquête pour les prescripteurs
- Annexe 5 : Questionnaire d'enquête pour les patients/clients
- Annexe 6 : Détails des tests statistiques
- Annexe 7 : Arrêté n°462/2007-SANPF autorisant les pharmaciens d'officine à substituer les spécialités prescrites par ordonnance médicale par leur équivalents génériques

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

Afssaps Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé

AMM Autorisation de Mise sur le Marché

ANSM Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de

Santé

CAP Connaissance, Attitude et Pratique

CUA Commune Urbaine d'Antananarivo

DCI Dénomination Commune Internationale

EDS Enquête Démographique et de Santé

FANOME Financement pour l'Approvisionnement Non-stop en Médicaments

IEC Information, Education et Communication

INSPC Institut National de Santé Publique et Communautaire

LNME Liste Nationale de Médicaments Essentiels

MEG Médicaments Essentiels Génériques

OMS Organisation Mondiale de la Santé

PFU Participation Financière des Usagers

PhaGeCom Pharmacies à Gestion Communautaire

PPN Politique Pharmaceutique Nationale de Madagascar

USD United States Dollar



INTRODUCTION

« Etre en mesure de jouir de l'état de santé le meilleur est un droit fondamental de chaque être humain sans distinction de race, de religion, d'opinions politiques ou de conditions sociales et économiques » [1, 2]

La déclaration tirée du préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 1946 est l'illustration parfaite de la place de la santé dans l'échiquier des facteurs essentiels pour le bien être de l'humanité et de son développement intégral [1, 3].

La sagesse malagasy admet autant la priorité à la santé depuis toujours. Mais si l'adage des ancêtres dit que *la santé est la première des richesses*, il sous-entend certainement aussi dans son revers que *la santé a son coût*, et beaucoup de publications le confirment[3-5].

La Politique Pharmaceutique Nationale ou PPN de Madagascar suit la déclaration de l'OMS. Le premier des quatre grands principes sur lesquels elle repose est le droit de l'homme dont l'une des composantes fondamentales est le droit à la santé; le deuxièmegrand principe est constitué par les médicaments essentiels dont l'accès est encore un droit fondamental à la santé [6-9].

Les médicaments essentiels sont ceux qui répondent aux besoins prioritaires de santé de la population. Ils sont sélectionnés sur différents critères : intérêt pour la santé publique, efficacité et innocuité avérées, et comparaisons coût/efficacité[10]. Les médicaments génériques répondent mieux aux critères et sont plus éligibles à rentrer dans la liste des médicaments essentiels. Ils sont ainsi dénommés : médicaments essentiels génériques ou MEG [4, 11-13].

Suite aux crises à répétition et aux difficultés économiques qu'a traversées le pays depuis plusieurs années, voire des décennies, le pouvoir d'achat de la plupart des Malagasy reste bas et limite l'accès équitable aux soins et aux médicaments. L'admission dans un service hospitalier pèse lourdement à la plupart des ménages, vu les revenus faibles ; en 2007 encore, selon la dernière Enquête Démographique et de Santé ou EDS 2008 et 2009, le revenu annuel moyen était estimé à 348 USD par habitant, classant Madagascar parmi les pays les moins avancés [3, 14, 15].

L'avènement des médicaments essentiels, surtout des MEG, qui ont un meilleur avantage en matière de coût/efficacité, a beaucoup amélioré l'accès aux médicaments à Madagascar comme partout dans le monde[4, 10-13, 16, 17].

Dans la grande île, les MEG ont connu leur promotion depuis plusieurs années dans le secteur public, à tous les niveaux, jusqu'au niveau communautaire [3-5, 18, 19]. Mais est-ce que dans le secteur privé qui doit être développé aussi selon la PPN car il est complémentaire du premier [4], en officine particulièrement, les MEG sont-ils autant promus ?

Notre étude consiste à décrire le niveau de promotion des MEG en officine à Antananarivo-Renivohitra en enquêtant surl'importance des médicaments essentiels dispensés tant physique que financière et sur les niveaux de Connaissance, Attitude et Pratique ou CAP [20] des principaux acteurs y intervenant : le médecin qui est évalué dans sa prescription, le patient suivant son acceptation ou sa réticence et le pharmacien dans ses dispensations[21, 22].

L'issu de la recherche sert de feed-back aux intervenants en officine et nous permet d'apporter aux responsables à différents niveaux des suggestions d'innovation et de développement du marché des MEG, pour un meilleur accès aux soins et à l'équité, et pour lutter contre la pauvreté.

L'hypothèse posée est que les acteurs intervenant au niveau de l'officine à Antananarivo-Renivohitra, tels que les prescripteurs, les patients/clients et les dispensateurs vont en faveur de la promotion des MEG.

L'objectif général de l'étude est de décrire le niveau de promotion des médicaments essentiels génériques en officine à Antananarivo-Renivohitra.

Les objectifs spécifiques sont de déterminer la part des génériques, tant physique que financière, dans les ventes des médicaments essentiels au niveau des officines à Antananarivo-Renivohitra, et d'évaluer les niveaux de Connaissance, Attitude et Pratiques ou CAP des acteurs y intervenant vis-à-vis de ces médicaments.

Outre l'introduction et la conclusion, l'étude comporte trois parties ; dans l'ordre : la revue de la littérature pour mieux comprendre le sujet, les méthodes utilisées et les résultats de l'étude, et les discussions. Les feed-back aux intervenants à l'officine et les suggestions seront apportés au bout des discussions.



Beaucoup de documents rapportent sur les médicaments essentiels et les génériques, de leur pertinence, de leur succès ainsi que des facteurs de blocage du développement de leur marché; des extraits et/ou résumés des points et passages essentiels méritent d'être exposés pour mieux comprendre le sujet et aider à l'interprétation des résultats et aux discussions. Une notion sur une enquête Connaissance, Attitude et Pratique ou CAP terminera la revue documentaire.

1. TERMINOLOGIE

1.1 .Médicament

On entend par « médicament » toute substance, composition ou préparation présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier les fonctions organiques [12, 23, 24].

1.2.Médicament « princeps » ou spécialité pharmaceutique

Parmi les différentes catégories de médicament, la principale est constituée par la spécialité pharmaceutique ou « princeps » qui répond aux caractéristiques suivantes :

- préparée à l'avance par l'industrie pharmaceutique,
- présentée sous un conditionnement particulier,
- caractérisée par une dénomination spéciale (nom commercial),
- bénéficiant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et
- dont le principe actif est généralement la propriété du laboratoire fabricant et protégé par un brevet pendant une période de 20 ans à partir de son identification* [12, 21, 23].

(*Réellement, en déduisant le temps nécessaire pour les études cliniques et le circuit administratif pour l'obtention de l'AMM, au total, le princeps n'est protégé

qu'entre 10 et 15 ans à partir de sa commercialisation, puis le médicament tombe dans le domaine public) [21]

1.3. Médicament générique

Le générique est défini comme étant un médicament :

- préparé à l'avance,
- commercialisé sous une dénomination commune internationale,
- qui a la même composition qualitative et quantitative que la spécialité pharmaceutique de référence (le médicament princeps),
- dont la bioéquivalence avec le produit de référence a été démontrée par des études de biodisponibilité appropriées,
- soumis à la même réglementation,
- qui ne présente pas de différence significative en terme de sécurité,
- dont le princeps a dépassé le délai de protection octroyé par le brevet,
- qui ne doit pas être confondu avec un équivalent thérapeutique et
- qui est moins cher que le princeps [11, 12, 24]

1.4. Médicaments essentiels

Selon la définition de l'OMS, les médicaments essentiels sont ceux qui satisfont aux besoins prioritaires de la population en matière de soins de santé. Ils sont choisis compte tenu de leur intérêt en santé publique, des données sur leur efficacité et leur innocuité, et de leur coût/efficacité par rapport à d'autres médicaments. Les médicaments essentiels ont pour but d'être disponibles à tout moment dans le cadre de systèmes de santé fonctionnels, en quantité suffisante, sous une forme appropriée, avec une qualité assurée, accompagnés d'une information adéquate et à un prix accessible pour les individus et les communautés [3, 10, 25].

La mise en œuvre du concept des médicaments essentiels est destinée à être souple et adaptable à de nombreuses situations ; il appartient à chaque pays de déterminer quels sont exactement les médicaments qu'il considère comme essentiels [10, 26].

1.5. Médicaments essentiels génériques

Les médicaments génériques répondent favorablement aux critères de médicaments essentiels. Les génériques sélectionnés comme essentiels sont appelés : médicaments essentiels génériques (MEG) [4, 13].

1.6. Droit de substitution

On entend par « droit de substitution » la possibilité accordée aux pharmaciens de délivrer des *médicaments génériques* en dénomination commune internationale (DCI) ou non à la place des spécialités pharmaceutiques, dans des conditions bien définies par les textes :

La substitution signifie le remplacement d'un médicament prescrit par son homologue similaire ou *générique similaire* qui est un médicament ayant la *même composition qualitative* et *quantitative* en principes actifs, la *même forme pharmaceutique*, et dont la *bioéquivalence* au premier (la spécialité de référence) a été démontrée par des études appropriées de biodisponibilité.

Le médicament substitué doit être de *coût moindre*.

Les *limites de la substitution* sont : le refus du malade, la mention expresse du médecin « non substituable » sur l'ordonnance, en face du médicament prescrit [21, 27-29].

Si, en France, le droit de substitution a été accordé aux pharmaciens par la loi du 23 décembre 1998 de financement de la Sécurité sociale pour 1999, à Madagascar, il n'est devenu officiel qu'en 2007 suivant l'arrêté n° 462/2007 – SAN/PF du 09 janvier 2007 qui contient 13 articles [21, 28, 29].

Au Royaume-Uni, les médecins généralistes ont été incités à prescrire en DCI (generic prescribing) de sorte que les pharmaciens, bien que ne disposant pas du droit de substitution, délivrent automatiquement des génériques [22].

2. HISTORIQUE

2.1. Dans le monde

Les 17 au 21 octobre 1977, à Genève a eu lieu la première réunion historique du comité d'experts de l'OMS sur la sélection des médicaments essentiels [10].

En 1981, l'OMS a lancé le Programme d'Action pour les Médicaments essentiels dans le but d'aider concrètement les pays à mettre en place une politique pharmaceutique nationale et de promouvoir l'usage rationnel des médicaments. Le Programme tend à ce que toutes les populations, où qu'elles se trouvent, puissent se procurer au meilleur prix les médicaments dont elles ont besoin, et à ce que ces médicaments soient sûrs et efficaces, prescrits et utilisés de façon rationnelle [16].

Depuis, la promotion des génériques et des médicaments essentiels a conquis les pays de part le monde. La France en 2008 a déjà fait le bilan de ses 25 ans de politiques de médicaments génériques. En 2002, après 25 ans de progression, plus de 150 pays ont adopté le concept et ont créé leur propre liste nationale des médicaments essentiels [10, 16, 21, 22].

2.2. En Afrique

Pour améliorer l'accès de la population aux médicaments essentiels, l'utilisation des MEG fait partie de la politique de santé de la plupart des pays africains, surtout depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 [13, 17].

2.3. A Madagascar

Vers les années 90, l'une des caractéristiques des Institutions publiques de soins à Madagascar était l'extrême fréquence des ruptures de stocks de médicaments et des consommables médicaux. Madagascar a ainsi adopté la politique des médicaments essentiels recommandée par l'OMS. Il a été élaboré à cet effet une Liste Nationale de Médicaments Essentiels (LNME) obtenue sur la base d'un consensus entre les différents

partenaires du système de santé. La première version date de 1992. La LNME est révisée périodiquement, en général tous les trois ans[4].

Le décret n°95-159 autorisant la création d'une Centrale d'Achat de Médicaments essentiels et de consommables médicaux est paru le 22 février 1995. La Centrale d'Achats SALAMA a été mise en place l'année suivante (1996). Elle a pour vocation de ravitailler les structures sanitaires du secteur public et privé à but non lucratif ou conventionnées opérant à Madagascar [4, 30, 31].

Si la disponibilité des médicaments traceurs de 1997 à 2005 a montré un taux de couverture de 90% [3, 18], la gamme des produits offerts par la SALAMA était restreinte et ne permettait pas de satisfaire les besoins des Centres Hospitaliers de Référence, d'où la nécessité de l'extension de la gamme. La dernière LNME et des intrants avec les niveaux de formation sanitaire concernés est parue en mars 2011[3, 19].

Depuis janvier 1998, le Ministère de la Santé et du Planning Familial généralise la Participation Financière des Usagers (PFU) au coût des médicaments par la mise en place des Pharmacies à Gestion Communautaire (PhaGeCom) au niveau des formations sanitaires de base. Chaque centre de santé a reçu une dotation initiale de médicaments qui sont vendus aux malades vus en consultation avec une marge de bénéfice de 35% (au début) par rapport au prix de cession par la Centrale d'Achats SALAMA. Les recettes recueillies servent en priorité au renouvellement des stocks de médicaments. Les médicaments et les recettes sont gérés par un Comité de Gestion ou Comité de Pilotage mis en place dans chaque centre de santé [4, 5].

En 2002, la PFU a été suspendue transitoirement. Il a été rapporté après par un document de l'OMS que certains médicaments essentiels les plus utilisés étaient en rupture de stock si des médicaments à usage non courant étaient en plus [32].

La PFU a été reprise depuis janvier 2004 avec une nouvelle dénomination : Financement pour l'Approvisionnement NOn-stop en MEdicaments (FANOME) qui tient compte en même temps de la participation communautaire et de la prise en charge des démunis [4, 33].

Les ménages participent dans le secteur public au financement direct de leur santé à travers le mécanisme FANOME instauré par l'Etat à tous les niveaux de structures de soins. Ce système permet, outre l'assurance du réapprovisionnement des

médicaments et consommables médicaux dans les formations sanitaires, l'utilisation d'une part (égale à 2,2%) de la valeur de vente des médicaments pour la constitution de fonds d'équité permettant la prise en charge gratuite des démunis [3].

La dernière édition de Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) de Madagascar est parue en novembre 2005 et révisée en fin 2011. Depuis ses principes de base, dans sa vision, son but, ses objectifs, ses axes stratégiques, les médicaments essentiels, surtout les génériques, leur disponibilité, leur accessibilité physique et financière et leur utilisation rationnelle sont visiblement mis en relief dans la PPN. Elle souligne en outre l'importance du secteur privé qui doit aussi être développé car il est complémentaire du secteur public. A cet effet, des mesures et dispositions ont été prises, parmi lesquelles les mesures fiscales et douanières préférentielles à importer des médicaments génériques (exonération de taxes), la politique de fixation des marges de bénéfice (35%) dans les officines et les dépôts de médicaments ; ces derniers, implantés à au moins 10 km de l'officine la plus proche, sont institués pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments dans les zones rurales [4,23].

En 2007, pour promouvoir les MEG en officine, le droit de substitution a été officialisé suivant l'arrêté n° 462/2007 – SAN/PF du 12 janvier 2007.

3. POLITIQUE PHARMACEUTIQUE NATIONALE A MADAGASCAR

3.1. Principes de la Politique Pharmaceutique Nationale

La Politique Pharmaceutique Nationale de Madagascar est basée sur quatre principes :

- Droit de l'Homme : le droit à la santé constitue un droit fondamental de l'homme
- Médicaments essentiels : médicaments qui satisfont aux besoins prioritaires de la population en matière de santé
- Approche soin pharmaceutique qui vise à améliorer ou à maintenir la qualité de vie des patients
- Partenariat effectif pour assurer les services pharmaceutiques

3.2. Vision

 Disposer de services pharmaceutiques cohérents et gérés de manière efficace pour rendre les médicaments essentiels accessibles à toute la population malgache

3.3. But

 Assurer à toute la population malagasy des services pharmaceutiques efficaces et effectifs qui sont durables, équitables et abordables avec des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité et correctement utilisés

3.4. Objectif général

 Pérenniser la disponibilité et l'accessibilité physique et financière en médicaments essentiels et consommables médicaux de qualité dans le système sanitaire malagasy

3.5. Objectifs spécifiques

Parmi les 8 objectifs spécifiques, les 3^{ème} et 5^{ème} nous intéressent particulièrement :

Le 3^{ème} objectif spécifique : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels y compris les produits contraceptifs

 \longrightarrow Le $5^{\text{ème}}$ objectif spécifique: Promouvoir l'utilisation rationnelle des médicaments

3.6. Axes stratégiques

Les 3^{ème} et 5^{ème} axes stratégiques nous intéressent :

Le 3^{ème} axe stratégique : Disponibilité et accessibilité des médicaments essentiels, des réactifs et consommables médicaux

Le But stratégique ici est de :

 Offrir de façon continue des médicaments de qualité, en quantité suffisante, à un coût abordable et accessible pour toute la population.

Les objectifs stratégiques ici sont de :

- Assurer la disponibilité des MEG dans les secteurs public et privé
- Assurer l'accessibilité des MEG, réactifs et consommables médicaux

L'usage rationnel des médicaments sous entend :

- Prescriptions adéquates et raisonnables tant au point de vue scientifique qu'économique (intérêt des MEG)
- Dispensation correcte accompagnée d'une information objective sur les médicaments
- Bonne utilisation par les consommateurs par une bonne observance de la prescription et en évitant l'automédication

Les incitations financières pernicieuses en faveur des prescripteurs et des dispensateurs des médicaments sont à éviter.

Bref, la PPN de Madagascar vise l'accès équitable aux médicaments essentiels à toute la population, notamment aux MEG. Le secteur privé qui inclue les officines, comme le secteur public, est appelé à son succès [4, 23, 24].

4. PERTINENCE ET SUCCES DES MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES

4.1. Disponibilité des médicaments, accès et équité aux médicaments essentiels

Vers les années 90, pour faire face à l'extrême fréquence des ruptures de stocks de médicaments et de consommables médicaux, Madagascar a adopté la politique des médicaments essentiels recommandée par l'OMS[4].

Dans la grande île, comme dans la plupart des pays africains, face à la dévaluation des monnaies locales, pour améliorer l'accès de la population aux médicaments essentiels, la politique des MEG, plus avantageux en matière de coût/efficacité, est adoptée [4, 13, 17].

Dans le secteur privé, les prix des spécialités pharmaceutiques ont toujours connu une hausse constante et elles sont devenues inaccessibles à la grande majorité de la population malagasy. De plus en plus, cependant, des génériques en provenance de divers pays (Europe, Asie, Afrique ...) dont les prix sont relativement abordables sont apparus sur le marché pharmaceutique malagasy [4].

En visant toutes les populations où qu'elles se trouvent, le Programme d'Action pour les Médicaments Essentiels lancé par l'OMS en 1981 pourvoit l'équité en matière d'accessibilité aux médicaments [16]. Depuis la promotion des médicaments essentiels et des génériques, les chiffres tendent vers elle. L'OMS a rapporté en effet que le nombre total de personnes ayant accès aux médicaments essentiels est passé d'environ 2,1 milliards en 1977, année de la première réunion historique du comité d'experts de l'OMS sur la sélection des médicaments essentiels, à 3,8 milliards en 1997 (OMS, Accès équitable aux médicaments essentiels : cadre d'action collective, Perspectives politiques de l'OMS sur les médicaments, mars 2004). De la même source, il est rapporté néanmoins qu'une proportion de la population mondiale n'a pas encore accès régulièrement aux médicaments essentiels (30% en 2004) et la proportion est encore plus grande dans les régions les plus pauvres d'Afrique et d'Asie (plus de 50% en 2004). Pour l'équité, beaucoup d'efforts restent à déployer [10, 25].

4.2. Avantages microéconomiques des MEG

La plupart des habitants, mêmes pauvres, dans les pays en développement doivent actuellement payer de leurs poches leurs soins de santé, y compris les médicaments. L'accès à ces derniers est fortement influencé par leur coût[7-9]. L'avènement des médicaments essentiels, surtout des MEG, est une aubaine du fait de leurs prix plus abordables tout en gardant efficacité et innocuité avérée [4, 10, 13, 16, 17, 34].

4.3. Avantages macroéconomiques des MEG

En France, en 2010, avec un taux de substitution des médicaments princeps par des médicaments génériques de 78,9%, le système de santé a pu économiser environ 1,85 milliards d'euros (contre 1,44 en 2009) ; les économies réalisées ont donc progressé de 28,5% en 2010. Si la substitution avait été totale, il aurait été possible de générer 780 millions d'euros d'économies supplémentaires [35].

Une étude effectuée par l'OMS dans plusieurs pays en voie de développement a rapporté qu'une économie sur les médicaments estimée entre 9% et 89% a pu être réalisée par chacun de ces pays par la substitution des spécialités pharmaceutiques par des génériques à des prix moins chers [36].

Madagascar importe les médicaments sinon les matières premières et les intrants nécessaires à leur fabrication et leur conditionnement. Plus leurs coûts sont moindres, moins la sortie de devises est importante ; l'avantage revient aux MEG [4].

4.4. Succès à l'accès universel aux médicaments essentiels

L'accès aux médicaments essentiels dépend de divers facteurs : système de santé fiable, financement adéquat et durable, niveaux de prix abordables, sélection et usage rationnel des médicaments, systèmes d'approvisionnement et de distribution adéquats, systèmes de dispensation fiables... Tous les responsables et acteurs concernés, les gouvernements, les organisations du système des Nations-Unies, le secteur privé et la société civile... ont chacun un rôle vital à jouer pour le succès à l'accès universel aux

médicaments essentiels qui fait partie du droit fondamental à la santé. *Ils doivent tous s'unir* [7-9, 25, 37].

Les rôles à jouer par les responsables et acteurs intervenant au niveau de l'officine qui relève du secteur privé ne sont pas à négliger [4].

5. FACTEURS DE BLOCAGE DU DEVELOPPEMENT DU MARCHE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES

5.1. Facteurs relevant des décideurs

Dans le temps, les droits et taxes appliqués sur les matières premières et les intrants étant très élevés, les deux seuls laboratoires de fabrication locaux (FARMAD et OFAFA) étaient dans l'obligation de limiter leur production locale[4].OFAFA est même fermé actuellement.

Dans la dernière édition de PPN par contre, pour rendre *les industries* pharmaceutiques locales compétitives et capables de maintenir la concurrence étrangère, celles-ci sont incitées à produire des médicaments génériques, surtout ceux appartenant à la LNME, et qui seront soumises à des inspections pour le contrôle de l'application des normes de Bonnes Pratiques de Fabrication. Elles doivent bénéficier d'une exemption des droits et taxes à l'importation des matières premières et des intrants nécessaires à la fabrication et au conditionnement des médicaments[3, 4].

La PPN de Madagascar édite aussi, compte tenu des paramètres économiques, notamment la dépréciation de la monnaie malagasy et le faible pouvoir d'achat de la population, que :

• Les grossistes importateurs répartiteurs en produits pharmaceutiques doivent être encouragés par des mesures fiscales et douanières préférentielles à importer des médicaments génériques*. Ces médicaments doivent être enregistrés à l'Agence du Médicament de Madagascar [3, 4].

(*détaxation effective pour les MEG actuellement)

• En matière de dispensation, malgré que le gouvernement ait opté pour la libéralisation, une politique des prix des médicaments est adoptée

pour le secteur privé qui inclue les pharmacies d'officine et les dépôts de médicaments, politique nécessitant une collaboration et des actions multisectorielles [3, 4].

En France, l'exonération de taxes sur le chiffre d'affaires généré par les génériques est accordée aux laboratoires génériqueurs et des décrets, des changements d'article de loi relative au financement de la sécurité sociale... ont paru afin de faciliter l'accès des médicaments génériques au marché [21].

Une loi ou un arrêté accordant officiellement aux pharmaciens le droit de substitution est en faveur du développement du marché des génériques [21, 28, 29].

5.2. Facteurs relevant du prescripteur

Les visites des délégués médicaux des laboratoires pharmaceutiques aux médecins sont généralement orientées vers les molécules non génériquées. Les prescripteurs, lorsqu'ils sont réceptifs aux stratégies de défense des spécialités de référence, prescrivent en dehors du répertoire des génériques, empêchant ainsi le droit de substitution du pharmacien de s'exercer. Le pharmacien s'abstient aussi de son droit de substitution si en face du médicament prescrit il y a la mention « non substituable » [21, 28, 29].

5.3. Facteurs relevant du dispensateur

Bien que rare, la combine entre le prescripteur et le dispensateur ou l'initiative de ce dernier de conseiller au patient des médicaments plus coûteux est défavorable au développement du marché des génériques. Les incitations financières pernicieuses en faveur des prescripteurs et des dispensateurs des médicaments sont à éviter selon la PPN [4].

En France, les pharmaciens bénéficient d'une forte incitation financière à délivrer des génériques, ce qui, associé à leur droit de substitution, constitue le levier majeur de développement des génériques [21].

5.4. Facteurs relevant du consommateur

L'adhésion des patients est nécessaire au développement du marché des génériques. Certains ont encore une certaine méfiance à l'égard des médicaments génériques, entre autres, à cause d'éventuels *excipients* à *effets* « *notoires* » susceptibles de modifier la tolérance du générique par le patient par rapport au médicament princeps qu'il a l'habitude d'utiliser, ou par peur du *changement* (sur l'apparence de la boite, le goût…) [21].

En France, un sondage commandité par les laboratoires Sandoz a montré que 16% des patients se disent réfractaires aux médicaments génériques. Le pourcentage monte à 28% chez les seniors (50 ans et plus). Pour inciter les patients à utiliser les génériques, leur assurance maladie a utilisé 2 types de levier :

- un levier financier en instaurant un délai de remboursement pour les patients refusant les génériques et
- un levier d'information visant à sensibiliser les patients aux avantages des génériques+++ [21]

6. ENQUETE CONNAISSANCE, ATTITUDE et PRATIQUE (CAP)

L'enquête Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) est une enquête quantitative réalisée sur un échantillon représentatif et dont le but est d'obtenir des informations sur ce que la communauté ou les groupes étudiés savent (connaissance), croient devoir faire (attitude) et pratiquent en rapport à un problème donné. Elle est indiquée, entre autres, quand on veut :

- Améliorer/renforcer la participation du public dans l'exécution d'un programme de santé
- Collecter les niveaux CAP de la communauté ou des groupes étudiés en rapport au problème identifié/priorisé
- Identifier les causes ou contraintes qui expliquent certains blocages
- Elaborer une stratégie de communication pour le succès du programme ...

Techniquement, l'enquête CAP peut s'intégrer dans une enquête épidémiologique [20]. Elle nous sera utile pour collecter les données relatives aux comportements des acteurs intervenant au niveau de l'officine, en plus des données sur l'importance des ventes de médicaments réalisées.



1. **METHODES**

1.1. Le cadre de l'étude

Notre étude a été réalisée au niveau des pharmacies d'officine à Antananarivo-Renivohitra qui comptent en tout 71 (source :Liste des officines à Madagascar mise à jour décembre 2012 ; cf. annexe 1) [38, 39]. Elle consiste à décrire le niveau Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) vis-à-vis des médicaments essentiels génériques des principaux acteurs y intervenant qui, rapportés dans plusieurs documents, sont le médecin ou le prescripteur, le pharmacien ou le dispensateur, et le patient ou le client[4, 21, 22,28, 29].

1.2. Le type de l'étude

Il s'agit d'une étude *descriptive transversale*, décrivant l'importance des ventes de MEG tant physique que financière dans les officines sélectionnées et les comportements CAP des acteurs y intervenants vis-à-vis de ces médicaments, et dont la collecte de données est réalisée *en un moment donné* dans le temps : enquête *transversale*.

1.3. La période de l'étude

La période prise pour l'étude va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, une année entière et la plus récente pour avoir des données plus actuelles sur la dispensation des MEG dans les officines.

1.4. La durée de l'étude

Elle va de mai 2013 à mars 2015, depuis l'établissement du protocole de recherche à la rédaction finale de l'étude.

1.5. La population d'étude

L'étude intéresse les acteurs intervenant à l'officine, aux pharmacies d'officine d'Antananarivo-Renivohitra précisément : le prescripteur qui est évalué dans sa prescription, le dispensateur dans ses dispensations et le patient ou client suivant son acceptation ou sa réticence au MEG prescrit ou conseillé.

Dans chaque officine sélectionnée, outre le dispensateur, un échantillon de patients/clients et un échantillon de prescripteurs sont recrutés au hasard.

1.5.1. Critère d'inclusion

Toute officine inscrite dans la liste des officines à Madagascar mise à jour décembre 2012 et implantée dans une des 6 arrondissements de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) rentre dans l'étude.

1.5.2. Critère d'exclusion

Les officines implantées au-delà de la limite de la CUA ou/et sont inscrites dans la liste des officines à Madagascar seulement après décembre 2012 sont exclues de l'étude.

L'acheteur de médicament à l'officine qui n'est pas le malade lui-même et qui ne peut pas prendre de décision en faveur du patient malade est exclus des enquêtés.

1.5.3. Critère de classement

En tenant compte des caractéristiques socio-économiques de leur lieu d'implantation, la subdivision des 6 arrondissements de la ville suivant le niveau de vulnérabilité de leurs habitants[40] et la particularité des pharmacies implantées dans les centres commerciaux, nous pouvons classer les officines en 4 classes :

 Classe 1 : officines dans les arrondissements à habitants majorité vulnérables (1^{er} et 4^{ème}), au nombre de 29

- Classe 2 : officines dans les arrondissements à habitants majorité classe moyenne (3^{ème} et 6^{ème}), au nombre de 20
- Classe 3 : officines dans les arrondissements à habitants majorité classe aisée (2^{ème} et 5^{ème}), au nombre de 16
- Classe 4 : officines dans les centres commerciaux, au nombre de 6

1.6. Mode d'échantillonnage

Technique choisie : échantillonnage en grappe à un degré [41]

Comme dans une grappe il y a les raisins, dans chaque officine sélectionnée nous avons les individus de notre population d'étude : dispensateur, prescripteurs et patients/clients.

Taille et choix de l'échantillon d'officines à sélectionner :

30 officines sont prises sur les **71**de la capitale, soit 42,25%, suivant la méthode d'échantillonnage stratifié qui tient compte des caractéristiques différentes des lieux d'implantation des officines ; les strates sont les 4 classes.

42,25% des officines de chaque classe sont sélectionnés au hasard à l'aide de pions de loto, soit :

- 12,25 (\approx **12**) officines de la classe 1
- $8,45 \approx 8$) officines de la classe 2
- 6,76 (\approx 7) officines de la classe 3
- 2,54 (\approx 3) officines de la classe 4

Taille et choix des patients/clients à enquêter dans les 30 grappes (officines sélectionnées) :

La formule sur la détermination de la taille de l'échantillon utilisée dans l'échantillonnage en grappe suivante est prise :

$$\mathbf{n} = \Sigma \alpha^2 x p x q x 2,1 / i^2$$

avec:

 $\Sigma \alpha$: écart réduit correspondant au risque α consenti,

p : fréquence approximative du facteur étudié (la détermination de p est l'objet du sondage),

q : complément de p, soit q = 1 - p,

2,1 : coefficient de l'effet de grappe,

i : précision souhaitée.

En prenant p = 50%, une précision désirée i = 10%, un coefficient de l'effet de grappe de 2,1, un risque consenti α = 5% qui donne un écart réduit correspondant $\Sigma \alpha$ = 1,96 \equiv 2, on obtient :

$$\mathbf{n} = 2^2 \times 0.50 \times 0.50 \times 2.1 / 0.1^2 = 210$$
 individus

Au total, **210** patients/clients ont fait l'objet de l'enquête CAP dans les 30 officines (grappes) sélectionnées, soit **7** par officine.

Les 7 patients/clients sont pris *aléatoirement* en prenant les 7 premiers se présentant à l'officine à l'arrivée de l'enquêteur ou en commençant par le n^{ème} client correspondant au dernier chiffre du numéro d'un billet d'argent (100 ariary, 200 ariary ou autres)

Taille et choix des prescripteurs à enquêter dans les 30 grappes (officines sélectionnées):

Taille d'échantillon identique au précédant : **210** au total dans les 30 officines (grappes) sélectionnées, soit **7** par officine.

Les prescripteurs sont sélectionnés en prenant les 7 premières ordonnances présentées à la pharmacie dès que l'enquêteur est prêt ou en commençant par la n^{ème} ordonnance correspondant au dernier chiffre du numéro d'un billet d'argent. L'Attitude

et la Pratique du prescripteur sont appréciées dans sa prescription ; sa Connaissance sur l'arrêté officiel sur le droit de substitution du pharmacien est sollicitée par téléphone si ses coordonnées figurent sur l'ordonnance.

En somme, dans chaque officine sélectionnée, **le** dispensateur, **7** prescripteurs et **7** patients/clients ont été enquêtés.

1.7. Variables étudiées

Les variables étudiées sont classées en variables dépendantes et variables indépendantes :

1.7.1. Variables dépendantes

Les variables dépendantes sont les suivantes :

- Unités de médicaments essentiels dispensées
- Unités de MEG dispensées
- Montant des médicaments essentiels dispensés
- Montant des MEG dispensés
- Nombre de médicaments essentiels prescrits
- Nombre de MEG prescrits
- Nombre de médicaments essentiels princeps prescrits
- Nombre de fois où la mention « non substituable » est apposée face à un médicament essentiel princeps prescrit sur l'ordonnance (cf. Droit de substitution à la page 5)
- Nombre de prescripteurs joignables au téléphone
- Nombre de prescripteurs joignables au téléphone au courant de l'arrêté
 officiel sur le droit de substitution des pharmaciens
- Nombre de patients/clients auxquels un MEG est conseillé ou prescrit
- Nombre de patients/clients réticents au MEG conseillé ou prescrit

- Fréquence de chacune des raisons de réticence au MEG avancées par les patients/clients
- Nombre de patients/clients ≥ 50 ans auxquels un MEG est conseillé ou prescrit
- Nombre de patients/clients ≥ 50 ans réticents au MEG conseillé ou prescrit
- Nombre de patients/clients au courant des avantages coût/efficacité des MEG
- Nombre de médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs
- Nombre de MEG conseillés par les dispensateurs

1.7.2. Variables indépendantes

Les variables indépendantes sont les suivantes :

- Raisons de réticence au MEG avancées par les patients/clients
- Âge du patient/client enquêté

1.8. Mode de collecte des données

Une enquête Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) auprès des acteurs intervenant à l'officine a été réalisée au niveau des 30 officines sélectionnées sur les 71 de la capitale en utilisant les 3 questionnaires suivants qui ont été déjà pré testés successivement dans 3 pharmacies de la capitale*, révisés chaque fois après jusqu'à avoir des questions plus logiques et plus faciles à répondre par les enquêtés, et permettant d'obtenir les données escomptées avec le minimum de risque de biais. L'enquête définitive a été réalisée avec les questionnaires finalisés.

(*Pharmacies du ROI au Tanà Water Front, d'Avaradrano à Analamahitsy et Soary à Ampasampito)

Questionnaire pour les dispensateurs(Annexe 2):

Les 4 premières questions servent à collecter les données sur l'importance *physique* et *financière* des *ventes* sur les médicaments essentiels génériques ou princeps dont la liste, tirée de la dernière LNME de mars 2011 [19], figure dans le canevas de collecte de données annexé au questionnaire (cf. annexe 3). Les 5^{ème} et 6^{ème} sont des questions d'observation permettant d'évaluer l'attitude et la pratique du dispensateur vis à vis des MEG, dans les conseils qu'il donne aux clients enquêtés.

Questionnaire pour les prescripteurs (Annexe 4):

Les 4 premières questions aident à évaluer l'attitude et la pratique du prescripteur à travers sa prescription; les 3 dernières permettent de renseigner sur sa connaissance sur l'arrêté *officiel* sur le droit de substitution des pharmaciens.

Questionnaire pour les patients/clients (Annexe 5):

Il comporte 5 questions, 4 permettent d'apprécier le niveau CAP du patient/client enquêté et le 5^{ème} d'évaluer son âge (moins de 50 ans ou 50 ans ou plus).

1.9. Analyse statistiques

- ✓ Les données sont saisies sur tableur Excel où des formules pré établies calculent automatiquement les sommes, les quotients, les produits, les pourcentages (indicateurs), mais non le chi-carré ou X^2 .
- ✓ Tableaux et figures sont utilisés pour illustrer les résultats et apprécier déjà les différences ou nuances.
- ✓ Le test chi-carré ou X², calculé suivant la méthode statistique appliquée à l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (INSPC) à Antananarivo [42], est utilisé pour comparer les pourcentages quand les conditions d'utilisation sont remplies : tous les effectifs attendus ≥ 5. Le seuil de signification α (risque d'erreur) consenti est de 0,05 ou 5%.

1.10. Limites de l'étude

L'étude étant menée dans les officines implantées dans la CUA, aucune des pharmacies, ni les dépôts de médicaments des districts environnants n'étant pas incluse, nous devons être prudents face aux biais d'interprétation des résultats et ne pouvons pas ainsi prétendre généraliser nos conclusions de manière exhaustive à l'ensemble du pays, ni à l'ensemble de la région.

1.11. Considérations éthiques

L'enquêteur, lors du contact avec le responsable de l'officine ou le prescripteur, doit lui assurer l'anonymat et le respect du secret professionnel. Il garantit aussi au patient/client enquêté l'anonymat des questionnaires et la confidentialité.

Le consentement de l'enquêté doit être obtenu avant de commencer l'enquête.

L'enquêteur laisse l'enquêté répondre librement sans l'influencer dans ses réponses pour qu'elles ne soient pas biaisées. Il n'entre pas dans la vie privée de son interlocuteur.

Les questionnaires remplis doivent rester confidentiels.

2. **RESULTATS**

2.1. PROPORTION DES GENERIQUES DANS LE TOTAL D'UNITES DE MEDICAMENTS ESSENTIELS DISPENSES

Le tableau 1 montre la distribution des unités de médicaments essentiels dispensées.

Tableau 1 : Distribution des unités de médicaments essentiels dispensées

	MEDICAMENTS ESSENTIELS DISPENSES					
CLASSE DE L'OFFICINE	GÉNÉRIQU	GÉNÉRIQUES (MEG) PRINCEPS		TOTAL		
LOTTICINE	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Classe 1	2 945 387	82,2%	638266	17,8%	3583653	100%
Classe 2	2 460 889	86,0%	399402	14,0%	2860291	100%
Classe 3	2 233 278	82,0%	491227	18,0%	2724505	100%
Classe 4	305 114	75,3%	99858	24,7%	404972	100%
Toutes classes confondues	7 944 668	83,0%	1628753	17,0%	9573421	100%

Il est constaté que chez l'ensemble des officines, toutes classes confondues, la proportion des MEG dispensés (83%) emporte sur celle des princeps (17%) et, chez les officines classes 1 (dans arrondissements à habitants majorité vulnérable) et 2 surtout (dans arrondissements à habitants majorité classe moyenne), les MEG sont plus dispensés.

2.2. PART DES GENERIQUES DANS LE MONTANT TOTAL DE MEDICAMENTS ESSENTIELS DISPENSES

Le tableau 2 relate les parts des génériques et des princeps dans le montant total des médicaments essentiels dispenses.

Tableau 2 : Parts des génériques et des princeps dans le montant total des médicaments essentiels dispensés

MEDICAMENTS ESSENTIELS	MONTANT DES UNITES DISPENSEES (ariary)	PROPORTION
Génériques (MEG)	8988840273	60,6%
Princeps	5833331638	39,4%
TOTAL	14822171911	100%

La part des MEG dans le montant total des médicaments essentiels dispensés (60,6%) emporte sur celui des princeps (39,4%).

2.3. PROPORTION DES GENERIQUES DANS L'ENSEMBLE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS PRESCRITS

La figure 1 ci-dessous montre les proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels prescrits.

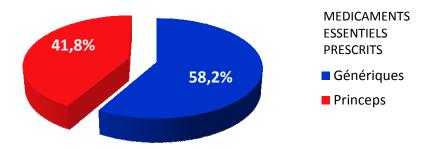


Figure 1: Proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels prescrits

La proportion de génériques prime dans les médicaments essentiels prescrits dans les ordonnances (58,2% contre 41,8% pour les princeps).

2.4. POURCENTAGE DE LA MENTION « NON SUBSTITUABLE » PAR RAPPORTAU TOTAL DE MEDICAMENTS ESSENTIELS PRINCEPS PRESCRITS

La figure 2 ci-dessous montre la proportion des fois où la mention « non substituable » est apposée devant un princeps prescrit et la proportion des fois où la mention est absente.

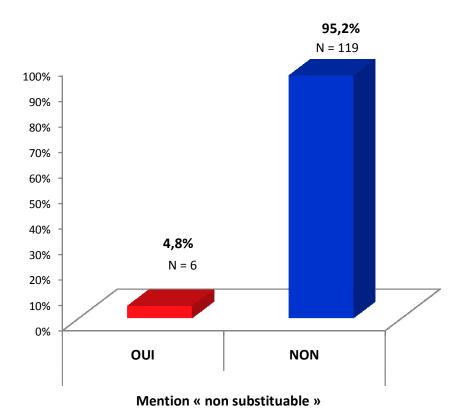


Figure 2: Pourcentage de la mention "non substituable" par rapport au total de médicaments essentiels princeps prescrits

Il n'y a eu que 6 mentions « non substituable » sur les 125 médicaments essentiels princeps prescrits sur les ordonnances, soit 4,8%.

2.5. POURCENTAGE DE PRESCRIPTEURS AU COURANT DE L'ARRETE OFFICIEL SUR LE DROIT DE SUBSTITUTION DES PHARMACIENS

La figure 3 suivante relate le profil de la connaissance de l'arrêté officiel sur le droit de substitution des pharmaciens par les prescripteurs.

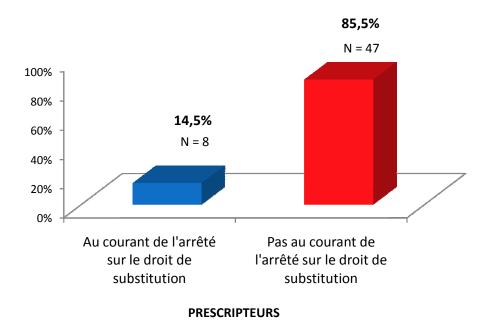


Figure 3: Profil de la connaissance de l'arrêté officiel sur le droit de substitution des pharmaciens par les prescripteurs

Il n'y a eu que 8 sur 55 prescripteurs joignables au téléphone qui sont au courant de l'arrêté *officiel* sur le droit de substitution des pharmaciens, soit 14,5%.

2.6. POURCENTAGES DE RETICENCE DES PATIENTS/CLIENTS AU MEG CONSEILLE OU PRESCRIT

Les tableaux 3 et 4 suivants renseignent sur la réticence au MEG conseillé ou prescrit chez l'ensemble des patients/clients et chez les 50 ans et plus.

Tableau 3: Réticence au MEG conseillé ou prescrit chez l'ensemble des patients/clients et chez les 50 ans et plus

PATIENTS/CLIENTS	TOUS ÂGES CONFONDUS		≥ 50 ANS	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Réticents au MEG conseillé ou prescrit	57	32,8%	34	41,5%
Favorables au MEG conseillé ou prescrit	117	67,2%	48	58,5%
TOTAL	174	100%	82	100%

Chez l'ensemble des patients/clients et surtout chez les 50 ans et plus, une proportion est réticente au MEG conseillé ou prescrit (respectivement 32,8% et 41,5%).

Tableau 4: Proportion des seniors (50 ans et plus) parmi les réticents au MEG conseillé ou prescrit

PATIENTS/CLIENTS RETICENTS AUX MEG	NOMBRE	PROPORTION	
≥ 50 ans	34	59,6%	
< 50 ans	23	40,4%	
TOTAL	57	100,0%	

Les chiffres et les pourcentages montrent une plus forte réticence chez les seniors (59,6%).

2.7. POURCENTAGES RELATIFS DES RAISONS DE RETICENCE AU MEG

Dans le tableau 5, les raisons de réticence avancées par les patients/clients sont classées dans l'ordre décroissant de fréquences.

Tableau 5: Proportions des raisons de réticence au MEG chez les patients/clients

RANG	RAISONS DE RETICENCE AU MEG	FREQUENCE	PROPORTION
1	Absence ou moindre efficacité des MEG (surtout devant certaines maladies spécifiques ou graves)	27	27%
2	Sous-dosage ou dosage non optimale de certains MEG	12	12%
3	Option de garder le princeps prescrit par confiance en son médecin	10	10%
4	Habitude du princeps	8	8%
5	Crainte des effets indésirables (gastriques surtout)	7	7%
6	MEG réputés fabriqués dans des pays non européens	7	7%
7	MEG étant une copie pouvant être dangereuse	7	7%
8	MEG parfois des produits contrefaits	6	6%
9	Préférence du princeps chez ceux qui ont les moyens	4	4%
10	Ignorance et doute sur les compositions/excipients des MEG	3	3%
11	Préférence et habitude des produits français	3	3%
12	Action moins rapide des MEG	2	2%
13	Réticence psychologique tout court vis-à-vis des MEG	2	2%
14	MEG parfois juste un placebo	1	1%
15	Préférence du princeps quand facture remboursée	1	1%

L'absence ou la moindre efficacité des MEG, surtout devant certaines maladies spécifiques ou graves, est la première des raisons avancées par les patients.

2.8. PROPORTION DE PATIENTS/CLIENTS AU COURANT DES AVANTAGES COÛT/EFFICACITE DES **MEG**

La figure 4 relate la connaissance des patients/clients des avantages coût/efficacité des MEG.

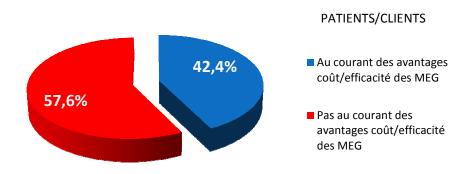


Figure 4: Proportiondes patients/clients au courant des avantages coût-efficacité des MEG

Les *ignorants* priment en matière de connaissance des avantages coût/efficacité des MEG (57,6% contre 42,4%).

2.9. PROPORTION DES GENERIQUES DANS L'ENSEMBLE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS CONSEILLES PAR LES DISPENSATEURS

La figure 5 ci-dessous montre les proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs.

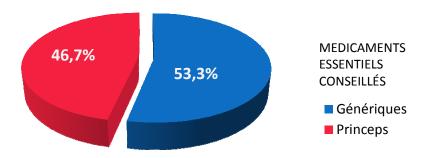


Figure 5: Proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs

La proportion des génériques prime dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs (53,3% contre 46,7% pour les princeps).

Troisième partie : DISCUSSION

DISCUSSION

La discussion est lancée à partir des résultats obtenus lors de l'étude sur l'importance des génériques, tant physique que financière, dans les ventes de médicaments essentiels dans les officines d'Antananarivo-Renivohitra, et sur les comportements Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) des acteurs y intervenant dont le prescripteur, le patient ou client, et le dispensateur . Les réalités et avis rapportés de par le monde sur le sujet permettent de situer notre niveau de promotion de MEG et d'y puiser les arguments nécessaires pour la formulation des suggestions pour une meilleure accessibilité aux médicaments essentiels. Une réflexion sur la portée des résultats de l'étude est apportée au bout de la discussion.

L'importance physique des MEG dans les ventes de médicaments essentiels au niveau des officines a été évaluée en termes d'unités dispensées.

La distribution des unités de médicaments essentiels dispensés chez l'ensemble des officines, *toutes classes confondues*, a montré que la proportion des MEG (83%) emporte sur celle des princeps (17%).

En se référant aux pourcentages de génériques enregistrés auprès du secteur pharmaceutique privé à Madagascar entre 1998 et 2002 (45,01%), et en 2005 (48%) [3], nous pouvons affirmer que les officines à Antananarivo-Renivohitra ont fait un grand pas pour la promotion des génériques.

En France, les médicaments génériques représentaient 1 boîte de médicaments vendue sur 4 dans les pharmacies, et il était dit déjà que les génériques sont entrés dans les habitudes des Français [43].

Dans quelle que soit la classe de l'officine, les génériques emportent toujours largement sur les princeps dans les ventes des médicaments essentiels (toutes les proportions entre 75% et 86%, donnant la moyenne de 83%). Il est néanmoins constatéque les officines implantées dans les arrondissements à habitants majorité classe aisée (classe 3) et dans les centres commerciaux (classe 4) en dispensent un peu moins (respectivement 82,0% et 75,3%) par rapport à celles implantées dans les

arrondissements à population majorité vulnérable (classe 1) ou classe moyenne (classe 2) avec des proportions de MEG vendus respectivement de 82,2 % et 86,0%. Est-ce le simple fait du hasard ou, vraiment, il y a différence statistiquement significative? Nous avons procédé au test chi-carré pour le trancher.

Après s'être assuré que les conditions d'utilisation du test sont remplies (tous les effectifs attendus \geq 5), l'hypothèse nulle H_0 supposant que les proportions sont **identiques** a été posée et le degré de liberté (ddl) calculé. Le calcul a donné un chi-carré ou X^2 de 39 211 (cf. détails dans annexe 6).

La valeur du X^2 calculé est *très supérieure* à la valeur du X^2 de la table de 7,81 pour un ddl = 3. L'hypothèse nulle H_0 est ainsi rejetée avec un risque d'erreur p < 0,05. Autrement dit, les proportions des médicaments essentiels génériques vendus **varient significativement** suivant le lieu d'implantation ou classe de l'officine. Dans les officines implantées dans les arrondissements à population majorité vulnérable (classe 1) et classe moyenne (classe 2), il est vérifié que les MEG sont plus dispensés.

Le *niveau socio-économique* des patients/clients influe sur la dispensation des MEG dans les officines.

Financièrement, l'importance des MEG dispensés a été appréciée en évaluant leur part dans le montant total de médicaments essentiels vendus. Les résultats de notre étude relatent que 60,6% du montant reviennent aux génériques contre seulement 39,4% pour les spécialités pharmaceutiques.

Bien qu'à *moindre coût*, les MEG, par leur volume de vente, constituent le *gros* du *chiffre d'affaire* du pharmacien d'officine. L'importance de vente des génériques qui varie significativement suivant la classe de l'officine reflète certainement aussi la considération du niveau socio-économique du patient/client par le dispensateur; les 2 parties gagnent.

La part des princeps qui atteint 39,4% du total des coûts des médicaments essentiels dispensés pour seulement 17% d'unités vendues témoigne de leur cherté.

L'importance des ventes de MEG observée dans notre étude s'explique, entre autres, par les comportements CAP positifs des acteurs intervenant au niveau de l'officine.

Chez les prescripteurs,

Leur attitude et pratique dans leurs prescriptions, et leur connaissance sur le droit de substitution des pharmaciens méritent réflexion :

Dans leur prescription,

Les proportions des génériques et des princeps dans l'ensemble des médicaments essentiels prescrits dans les ordonnances montrent que celle des génériques prime (58,2% contre 41,8% pour les princeps). Les prescripteurs vont en faveur des MEG. Ils tiennent compte sans doute, comme dans d'autres pays, du niveau socio-économique de leurs patients [44], une attitude certainement félicitée par la plupart de ces derniers. En Jordanie, par exemple, il est rapporté dans une étude récente, en 2013, que la majorité des patients (79%) suggèrent que le coût du médicament devrait être considéré avant toute prescription, en tenant compte de leurs revenus [36].

En considérant la proportion de 58,2% de génériques dans les ordonnances et celle de 53,3% dans les conseils des dispensateurs (cf. figure 5), les prescripteurs sont estimés un peu plus promoteurs que les dispensateurs en matière de MEG.

La promotion des génériques chez les médecins serait encore plus effective si les quelques blocages à leur développement se réduisent, entre autres :

- La combine entre le médecin et son patient quand les coûts des soins et médicaments de ce dernier sont remboursés, une des raisons de réticence au MEG chez les patients enquêtés dans notre étude (tableau 5)
- Les incitations financières pernicieuses en faveur du prescripteur et du dispensateur qui consistent en la prescription et dispensation de médicaments plus coûteux, et qui sont à éviter selon la PPN [4]

- La redoute de certains médecins sur quelques rares génériques pour leurs effets indésirables sur leurs patients ou sur eux-mêmes dont, et surtout, le moindre effet ou l'absence d'effet escompté [44].

En France, la première mesure d'incitation des médecins à prescrire en générique a été introduite dans la convention nationale des médecins généralistes en 1998. L'article 8 de cette convention **engageait** le médecin référent à prescrire la spécialité la moins chère et, pour une même dénomination commune internationale (DCI), prescrire les médicaments les moins onéreux en se basant sur le guide des équivalents thérapeutiques [21].De telle convention qui engage le médecin n'est pas encore actuelle à Madagascar.

Au Royaume-Uni, les médecins généralistes ont été incités à prescrire en DCI ou « generic prescribing » de sorte que les pharmaciens, bien que ne disposant pas du droit de substitution, délivrent automatiquement des génériques[22]. Prescrire en DCI non plus n'est pas encore impératif à Madagascar.

Dans les ordonnances de nos prescripteurs, il n'y a eu que 6 mentions « non substituable » face aux 125 médicaments essentiels princeps prescrits, soit 4,8% (Figure 2). Une large latitude est donnée aux dispensateurs de substituer le princeps prescrit par un générique. Le très bas pourcentage de la mention « non substituable » est en faveur de la promotion des MEG chez les prescripteurs. Mais il peut provenir en partie aussi de la connaissance imparfaite des médecins sur le droit de substitution des pharmaciens et la nécessité d'apposer la mention « non substituable » si le princeps ne devrait pas être remplacé par un générique.

Le cas de la Turquie se rapproche du notre ; une large latitude est donnée aux pharmaciens ; 92% des prescripteurs sont favorables à la substitution du princeps prescrit par un générique du fait de son moindre coût [45].

En matière de connaissance sur le droit de substitution des pharmaciens,

Seuls 8 sur 55 prescripteurs joignables au téléphone sont au courant de l'arrêté officiel sur ce droit, soit **14,5%**(Figure 3). Le faible taux de connaissance des médecins

sur le droit de substitution du pharmacien explique en partie le très bas pourcentage de la mention « non substituable » sur les ordonnances, en regard des princeps prescrits, car l'explication sur la mention est incluse dans l'arrêté.

L'arrêté existe officiellement mais, certainement, la communication n'était pas bien passée ou il n'a pas été largement diffusé; crainte de la grogne des médecins qui sont jaloux de leur prescription?

Si les prescripteurs sont vraiment éclairés sur le contenu de l'arrêté, ils n'auront pas trop à s'inquiéter; la substitution a ses limites: le refus du malade et la mention expresse du médecin « non substituable » sur l'ordonnance, en face du médicament prescrit[21, 27-29]. Bref, ce sera toujours le prescripteur qui aura le dernier mot... et le patient aussi évidemment.

A Madagascar comme dans d'autres pays, beaucoup d'efforts restent à déployer en matière de communication sur les génériques, non seulement pour le patient/client, mais pour le prescripteur aussi [44, 45, 46].

Pour un accès équitable aux médicaments essentiels, les *points forts* de nos prescripteurs sont que, dans leurs prescriptions, ils promeuvent plus les génériques que les princeps et, en considérant la proportion des génériques dans les ordonnances et celle dans les conseils des dispensateurs, ils sont même estimés un peu plus promoteurs que ces derniers en matière de MEG. FELICITATIONS!

La promotion des génériques chez les prescripteurs serait encore plus effective si les blocages à leur développement cités un peu au-dessus se réduisent, et si certaines parmi les bonnes pratiques des pays avancés s'appliquent rationnellement aussi chez nous. Il s'agit là d'un autre *point à améliorer* chez les prescripteurs, outre la connaissance encore vague sur le droit de substitution des pharmaciens chez leur majorité.

Aussi, pour des prescriptions plus rationnelles et rédigées en toute confiance pour l'accès équitable aux médicaments essentiels et la lutte contre la pauvreté, les suggestions suivantes sont apportées :

A l'endroit des Prescripteurs :

- Eviter les combines ou incitations financières pernicieuses en faveur du prescripteur, du dispensateur ou du patient/client consistant en la prescription et dispensation de médicaments plus coûteux
- Prescrire autant que possible en DCI pour faciliter la dispensation des génériques par les dispensateurs
- Tenir compte du niveau socio-économique du patient/client

A l'endroit des Responsables du Ministère de la Santé Publique :

 Réaliser une large diffusion de l'arrêté officiel sur le droit de substitution des pharmaciens

A l'endroit des Responsables de l'Ordre National des Médecins et de l'Ordre National des Pharmaciens :

Coréaliser des ateliers d'information suivis de débats pour les médecins et pharmaciens des secteurs public et privé sur les MEG en général, le droit de substitution des pharmaciens et la pharmacovigilance, en collaboration avec l'Agence de Médicament de Madagascar, le Service de Pharmacovigilance et les Partenaires potentiels (OMS ou autres), à Antananarivo-Renivohitra d'abord, puis la mise à l'échelle à tous autres niveaux, régional, district et communal.

A l'endroit des Responsables de l'Agence de Médicament de Madagascar et du Service de Pharmacovigilance :

 Renforcer la rigueur dans le contrôle de qualité des médicaments dont les MEG avant la délivrance de l'AMM; voir la qualité des excipients incriminés à l'origine de certains effets notoires indésirables - Renforcer le contre-contrôle de qualité aux MEG signalés par les médecins ou patients dans les fiches vertes de pharmacovigilance comme étant sans ou à moindre effet, ou engendrant d'autres effets indésirables avérés, et retirer l'AMM si vérifié, afin de dissiper les doutes ou la réticence des prescripteurs et des patients sur les génériques en circulation

Chez les patients/clients,

Leur comportement CAP s'exprime surtout par leur acceptation ou réticence au générique prescrit ou conseillé.

Chez l'ensemble des patients/clients, une proportion de **32,8**% est réticente au MEG conseillé ou prescrit et, chez les seniors (50 ans et plus) elle atteint même **41,5**%.

En prenant le total de 57 réticents au dénominateur (tableau 4), les 50 ans et plus représentent les 59,6% (34 réticents) contre seulement 40,4% (23 réticents) chez les moins de 50 ans. Les chiffres confirment la plus forte réticence chez les seniors.

Même si les réticents ne dépassent pas les 50%, ils représentent déjà 3 ou 4 sur 10 patients, chiffres assez alarmantes pour la promotion des génériques.

En France, un sondage commandité par les laboratoires Sandoz a montré que 16% des patients se disent réfractaires aux médicaments génériques. Le pourcentage monte à 28% chez les seniors (50 ans et plus) [21]. En comparant les proportions avec les notre, les Tananariviens apparaissent plus réticents aux génériques que les Français, aussi bien chez l'ensemble des patients/clients que chez les 50 ans et plus. Mais, statistiquement, les différences entre les proportions sont-elles vraiment significatives ? Analysons cas par cas par le test chi-carré :

Chez l'ensemble des patients/clients :

Conditions d'utilisation du test remplies (tous les effectifs attendus ≥ 5), après avoir posé l'hypothèse nulle H_0 supposant que les proportions sont **identiques** et calculé le degré de liberté (ddl), le calcul a donné un chi-carré ou X^2 de 36 (cf. détails dans annexe 6).

La valeur du X^2 calculé est *supérieure* à la valeur du X^2 de la table de 3,84 pour un ddl = 1. L'hypothèse nulle H_0 est ainsi rejetée avec un risque d'erreur p < 0,05. Autrement dit, il y a **différence significative** entre les proportions. Il est prouvé que les **Tananariviens** sont **plus réticents** aux génériques que les Français chez l'ensemble des patients/clients.

Chez les seniors (50 ans et plus):

Conditions d'utilisation du test remplies (tous les effectifs attendus ≥ 5), après avoir posé l'hypothèse nulle H_0 supposant que les proportions sont **identiques** et calculé le degré de liberté (ddl), le calcul a donné un chi-carré ou X^2 de 3 (cf. détails dans annexe 6).

La valeur du X^2 calculé est *inférieure* à la valeur du X^2 de la table de 3,84 pour un ddl = 1. L'hypothèse nulle H_0 ne peut pas être ainsi rejetée.Il n'y a **pas différence** statistiquement **significative** entre les proportions de réticents aux génériques en France et à Antananarivo-Renivohitra chez les 50 ans et plus.

Les *raisons de réticence* au MEG avancées par les patients/clients avec leurs proportions respectives sont synthétisées dans le tableau 5 :

La première des raisons avancées est l'absence ou la moindre efficacité des MEG surtout devant une maladie estimée grave ou spécifique (27%). Certains des prescripteurs auxquels l'enquêteur a eu un entretien partagent aussi la raison. Au 2ème rang vient le sous-dosage ou dosage non optimale de certains MEG (12%). De telles suspicions ou affirmations de la part des médecins ou patients ne peuvent être vérifiée qu'en réalisant un contre-contrôle de qualité. Effectivement, il est rassurant de savoir qu'un médicament, avant son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), doit passer des contrôles afin d'assurer sa qualité, son efficacité et son innocuité [23]. Mais dans le temps, sera-t-on toujours sûr que le produit garde sa qualité du début? Devant les effets indésirables rapportés par les médecins et patients dans les fiches vertes de pharmacovigilance, un contre-contrôle de qualité devrait-être réalisé sur le produit en question. La transparence dans la restitution des résultats et des mesures prises

dissiperait les doutes ou la réticence des prescripteurs et consommateurs sur les génériques en circulation.

L'option de garder le princeps prescrit par confiance en son médecin se trouve au 3^{ème} rang des raisons de réticence au MEG (10%). Sauf qu'il y ait combine pour une incitation financière quelconque entre le prescripteur et le patient, il s'agit d'une attitude logique de la part de ce dernier.

Aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs viennent les habitudes du princeps (8%) et la crainte des effets indésirables (7%). Certains patients, à Madagascar comme ailleurs, ont peur du changement, même sur l'apparence de la boîte, la couleur du médicament, son goût, ou à cause d'éventuels excipients à effets « notoires » susceptibles de modifier la tolérance du générique [21, 47]. L'intolérance gastrique et l'absence ou le moindre effet du générique figurent parmi les effets indésirables avancés par nos patients/clients.

Toujours au 5^{ème} rang, 2 autres raisons de réticence : la réputation des MEG comme étant fabriqués dans des pays non européens et la crainte du MEG qui ne serait qu'une copie pouvant être dangereuse, « *foza-orana* » selon les expressions de certains patients (7% et 7%). Les responsables devront rassurer les consommateurs qu'un générique qui a légalement obtenu une AMM, fabriqué en Europe ou dans un autre continent, contient les mêmes substances actives que le médicament original [47]. Fautil, seulement, se procurer ses médicaments dans les points de vente appropriés pour éviter les contrefaçons.

La réputation de certains MEG d'être des produits contrefaits occupe la 8ème place parmi les raisons de réticence avancées par les patients/clients (6%). Selon un document de l'OMS, les médicaments contrefaits affectent les pays développés comme ceux en développement, mais touchent davantage les pays où la fabrication, l'importation, la distribution, l'approvisionnement et la vente des médicaments sont moins réglementés et où l'application de la réglementation manque de rigueur. Ils sont rarement efficaces et, dans de nombreux cas, ils se sont même révélés dangereux et préjudiciables à la santé publique. Parmi leurs facteurs favorisants, outre l'insuffisance de rigueur dans la législation, se trouvent la corruption, les zones de libre échange... [48]. A Antananarivo, comme presque partout dans les autres régions de Madagascar, les médicaments se vendent dans des domiciles de profanes et même dans les coins de

rue, au marché, parmi les vendeurs de brèdes... Victime une fois d'un générique contrefait, le patient peut devenir réfractaire aux génériques en général.

Les proportions des 7 dernières raisons de réticence avancées varient de seulement 1% à 4%, mais elles contiennent certains mots qui nous tiquent : ignorance, psychologique (réticence), remboursée (facture)... En fait, derrière les différentes raisons de réticence, il y a les facteurs ignorance, psychologiques, incitatifs... qui méritent considération dans les suggestions et dans les messages-clés à passer.

Sur la connaissance des patients/clients des avantages coût/efficacité des MEG, les résultats de l'étude (figure 4)montre que la proportion des ignorants prime (57,6% contre 42,4% de patients au courant).

L'ignorance et l'insuffisance en IEC (Information, Education et Communication) sur les MEG en général, et sur leurs avantages en particulier, sont à la base des réticences chez les patients.

L'IEC est essentielle pour la promotion des MEG; beaucoup de pays l'admettent [21, 44, 45]. En France, par exemple, pour inciter les patients à utiliser les génériques, un des 2 types de levier utilisé par la sécurité sociale est le levier Information visant à sensibiliser les patients aux avantages des génériques [21].

Le *point fort* des patients/clients Tananariviens est que, en considérant la proportion de MEG dispensées au niveau des officines (83%), il est indéniable de dire que les génériques sont déjà entrés dans leur pratique. FELICITATIONS!

Pour une meilleure promotion des MEG, cependant, quelques *points* méritent d'être améliorés dont :

- La réticence aux génériques (32,8% et jusqu'à 41,5% chez les seniors) et l'ignorance sur leurs avantages en matière de coût/efficacité (57,6%), et sur les MEG mêmes en général
- Les raisons de réticence avancées par les clients et leurs fréquences respectives qui constituent des blocages au développement des génériques et, derrière lesquelles, outre l'ignorance, d'autres facteurs sont incriminés : le

facteur incitatif, financier en particulier, le facteur psychologique qui pourrait être le fruit d'effets indésirables avérés parmi lesquels la moindre ou l'absence de l'effet attendu lors de la prise du médicament dans les antécédents

- La procuration de médicaments auprès des vendeurs illicites, dans la rue, au marché, comportement négatif auquel il faut lutter car c'est là que circulent les produits contrefaits ou avariés pouvant être inactifs ou même dangereux et font la mauvaise image à certains médicaments dont les génériques.

Pour une meilleure accessibilité aux médicaments essentiels, pour garder la confiance des patients/clients vis-à-vis des génériques, pour l'équité et pour la lutte contre la pauvreté, les suggestions suivantes sont apportées :

A l'endroit des patients/clients :

- Accepter le MEG prescrit ou conseillé par le médecin ou le pharmacien car ils connaissent les médicaments qui vous convient; les médicaments dispensés à l'officine légale sont de bonne qualité et ce n'est pas parce qu'ils sont moins chers que les génériques sont de moins bonne qualité [47]
- Avertir votre médecin ou pharmacien si des effets secondaires vous inquiètent
- Se procurer vos médicaments auprès des points de vente appropriés et légaux (pharmacie ou dépôt de médicament) pour échapper aux contrefaçons et aux produits avariés pouvant être dangereux
- Eviter toute incitation financière en cherchant à gonfler le montant dans sa facture en rejetant les MEG au profit des princeps; la santé est une richesse mais il n'est pas digne de considérer sa maladie comme source de revenu

A l'endroit des Prescripteurs et Dispensateurs :

- Informer et éduquer votre patient/client en insistant surtout sur les avantages et les points forts des MEG

- Rapporter sur la fiche verte de pharmacovigilance les effets indésirables rapportés par le patient/client avec les renseignements requis sur le médicament et envoyer la fiche au Service de Pharmacovigilance

A l'endroit des Responsables de l'Agence de Médicament de Madagascar et du Service de Pharmacovigilance, outre la rigueur dans le contrôle de qualité avant la délivrance de l'AMM et le renforcement du contre-contrôle de qualité aux MEG signalés dans les fiches vertes de pharmacovigilance déjà citée aux pages 39 et 40 :

- Renforcer la législation et la rigueur contre le marché illicite des médicaments afin de préserver la population des produits contrefaits et avariés qui peuvent être inactifs ou même dangereux et font la mauvaise image à certains médicaments dont les génériques
- Recommander aux laboratoires pharmaceutiques désirant mettre au marché à Madagascar leurs produits de traduire en langue officielle les renseignements dans les notices

A l'endroit des Responsables à tous les niveaux :

Pour l'accès universel aux médicaments essentiels qui fait partie du droit fondamental à la santé, tous les responsables, partenaires et acteurs concernés, issus du Gouvernement, du Ministère de la Santé Publique particulièrement, du Parlement, du Système des Nations-Unies (OMS, UNICEF...), des collectivités décentralisées, du secteur privé et de la société civile, l'Ordre National des Médecins, l'Ordre National des Pharmaciens, la presse... tous ont un rôle vital à jouer et *doivent s'unir* [2-4, 38, 39].

Nous suggérons, à cet effet, de :

- *Elargir les thèmes* lors de la célébration de la **journée du médicament**, en ne se limitant plus, par exemple, à la lutte contre le marché illicite de



médicaments, mais en promouvant surtout aussi les médicaments essentiels dont l'accès est un droit fondamental à la santé, et particulièrement les MEG, en évitant évidemment de lancer une marque ou un laboratoire par rapport à un autre.

Même dans les pays développés comme la France et le Royaume Uni, sensibiliser en faveur des génériques ou utiliser d'autres moyens pour leur promotion est admis [21, 22].

La journée de médicament est une opportunité de :

- Passer les messages-clés à tout le monde,
- Persuader,
- *Obtenir l'adhésion* des patients, *l'engagement* des responsables et acteurs à la cause, et leur *prise de responsabilité*.

La plupart des messages à passer se trouvent déjà dans les suggestions émises, mais d'autres messages aussi importants ou réponses aux questions qui embarrassent les patients/clients sont disponibles dans la littérature; nous vous suggérons, entre autres, ceux publiés par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé ou Afssaps (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de Santé ou ANSM actuellement) dans le document intitulé « Ce que vous devez savoir sur les médicaments génériques ». Le document contient les 7 règles d'or du médicament générique [47].

Afin d'atteindre toutes les cibles,

- Combiner les stratégies de communication jugées adéquates; à titre indicatif, nous proposons les suivantes :
 - La réalisation de carnaval avec des voitures et vélos décorés, des matériels de sonorisation ou des mégaphones pour passer les messages, des prestataires artistiques ou folkloriques à bord...

- o La réalisation d'un **meeting folklorique** à chaque étape ou agglomération-cibles : arrondissement, fokontany...
- La réalisation d'une conférence pour persuader les auditeurs plus intellectuels, dans une grande salle appropriée
- O La médiatisation des activités et la diffusion des messages aux chaînes radio et télévision, et à la presse, des canaux sûrs pour atteindre chaque foyer, les moyens de transport en commun...

Il est capital de prendre comme partenaires les journalistes, savoir les motiver.

Chez le dernier groupe d'acteurs intervenant au niveau de l'officine, *les dispensateurs*, comme chez les 2 premiers, l'attitude et la pratique tendent aussi vers les MEG. En effet, les résultats de l'étude montrent que la proportion des génériques dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs prime sur celle des princeps : 53,3% contre 46,7% (figure 5).

En France, les pharmaciens ont plus contribué au développement des médicaments génériques. Ils ont été en effet conduits à exercer massivement leur droit de substitution par des mesures fortes d'incitation financière (augmentation des marges bénéficiaires du pharmacien sur les génériques)[21]; leur taux de substitution est élevé et atteignait les 78,9% en 2010 [35, 49].

Dans une étude menée en Suisse, par contre, le taux de substitution des princeps par des génériques n'atteint que 31% [50].

En considérant la proportion de génériques de 83% dans l'ensemble des médicaments essentiels dispensés en plus des 53,3% dans leurs conseils donnés aux patients/clients, il est indéniable que les dispensateurs dans les officines à Antananarivo-Renivohitra ont fait un grand pas pour la promotion des MEG, produits à meilleur rapport coût/efficacité. Il s'agit là d'un *point fort*. La considération certaine du niveau socio-économique du patient/client a porté ses fruits sur leurs chiffres d'affaires ;

gagnant-gagnant pour les deux des trois groupes principaux d'intervenants au sein de l'officine : le dispensateur et le client. FELICITATIONS!

Les conseils de nos dispensateurs en faveur des MEG (53,3%) *méritent* cependant encore *d'être améliorés* si l'on médite sur les 78,9% de taux de substitution des princeps par des génériques en France [34]. Par ailleurs, bien que, dans notre étude, les officines ont été classées suivant le niveau socio-économique de la majorité des habitants de leur lieu d'implantation, les indigents et les vulnérables existent partout dans la capitale ; un certain effort en faveur des MEG *reste encore à déployer* pour les officines des classes 3 et 4 surtout, et pour l'officine classe 1 aussi ; il est rapporté en effet qu'une proportion de la population n'a pas encore accès régulièrement aux médicaments essentiels dans les pays plus pauvres d'Asie et d'Afrique dont Madagascar[10, 25].

Pour une meilleure accessibilité aux médicaments essentiels, pour l'équité et pour la lutte contre la pauvreté, les suggestions suivantes sont apportées :

A l'endroit des Dispensateurs :

- Tenir compte du niveau socio-économique du patient/client
- Conseiller plus encore en faveur des MEG
- Exercer plus encore le droit de substitution du pharmacien; contacter le prescripteur si besoin tant que possible
- Dispenser plus de MEG

A l'endroit des Représentants des laboratoires génériqueurs :

- Inciter financièrement les officines à dispenser plus vos génériques en augmentant les marges bénéficiaires du pharmacien, en leur permettant de bénéficier par exemple de marges arrière sur vos produits. Les marges arrière, utilisées par les laboratoires génériques en France, sont des rabais

supplémentaires accordés par les fournisseurs aux pharmaciens sans que le prix fiscal du médicament ne soit impacté [21].

Au bout de la discussion, nous aimerions signaler que l'étude a été réalisée en essayant autant que possible d'éviter les biais, aussi bien dans la sélection en prenant l'échantillonnage stratifié quia l'avantage d'être plus probabiliste [42], dans la collecte des données en testant au préalable les questionnaires et en évitant d'influencer les réponses des enquêtés, et dans l'interprétation aussi. La présente étude sur les MEG a été réalisée en effet dans les officines de la Capitale de Madagascar qui compte 6 arrondissements ; celles des 111 autres districts de la grande île n'y sont pas incluses, ni les dépôts de médicaments qui dispensent jusqu'au niveau des communes, là où il n'y a pas d'officine. Nous ne pouvons pas ainsi prétendre généraliser les résultats obtenus à l'ensemble du territoire malagasy.

Néanmoins, sachant qu'un peu plus du tiers des officines de Madagascar servent toutes à Antananarivo-Renivohitra (source : Agence du Médicament de Madagascar), et vu la densité démographique de la Capitale qui compte 1 334 350 habitants en 2014 (source : Division Source d'Information et de Gestion de la Direction Régionale de la Santé Publique d'Analamanga) et le caractère cosmopolite de sa population, l'issu de l'étude pourrait être prise comme *référence* en matière de promotion des génériques pour un accès équitable aux médicaments essentiels.



CONCLUSION

La présente étude réalisée dans les pharmacies d'officine d'Antananarivo-Renivohitra consiste à décrire le niveau Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) des principaux acteurs y intervenant vis-à-vis des MEG. De pertinents indicateurs en sont ressortis dont les plus importants sont : une proportion de dispensation d'unités de MEG de 83% contre seulement 17% pour les spécialités pharmaceutiques expliquant la plus grande part des génériques dans le chiffre d'affaire du pharmacien sur les médicaments essentiels (60,6% contre 39,4% pour les princeps), une proportion de génériques de 58,2% contre 41,8% de princeps dans les prescriptions des médecins avec seulement 4,8% d'apposition de la mention « non substituable » face à ces derniers donnant une latitude au pharmacien de les substituer par des génériques moins coûteux, une proportion de MEG qui prime dans l'ensemble des médicaments essentiels conseillés par les dispensateurs (53,3% contre 46,7% pour les princeps).

Avec une proportion de 83% de génériques dans l'ensemble des médicaments essentiels dispensés et les autres indicateurs sus cités, sans oser avancer le mot « habitude », nous pouvons au moins dire que les MEG sont déjà entrés dans la *pratique* des Tananariviens. Les acteurs intervenant à l'officine à Antananarivo-Renivohitra tels que les prescripteurs, les patients/clients et les dispensateurs, *vont** en faveur de la promotion des génériques ; l'hypothèse posée au début de l'étude est vérifiée.

Pour atteindre le double-but qu'est l'accès équitable aux médicaments essentiels et la lutte contre la pauvreté, la meilleure perspective est l'insistance sur le levier *communication*; les messages à passer se trouvent déjà dans les suggestions émises dans la partie « discussion » et d'autres messages aussi importants ou réponses aux questions qui embarrassent sont aussi disponibles dans la littérature.

Nous encourageons aussi les futurs chercheurs à entreprendre d'autres études sur le sujet, dans d'autres districts ou régions de l'île ou/et au niveau des dépôts de médicaments pour investiguer plus sur les MEG.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, Préambule. Genève: OMS; 1946.
- 2. Broquet C, Budry S, Kouakou AL, Meyer N. Aperçu du système de santé malgache et de la prise en charge de la femme. Genève: Faculté de Médecine; 2012. 64p.
- 3. Ministère de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale. Plan de développement Secteur Santé 2007 2011. Antananarivo ; MINSANPF; 2006.
- Ministère de la Santé et du Planning familial. Politique Pharmaceutique Nationale à Madagascar, novembre 2005. Antananarivo: DPLMT; 2005.
- 5. Ministère de la Santé et du Planning familial. La gestion des médicaments et la gestion financière dans les hôpitaux, Préface. Antananarivo: MINSANPF; 1998.
- 6. Ministère de la Santé Publique, Agence du Médicament de Madagascar. Politique Nationale de Pharmacovigilance à Madagascar. Antananarivo: Agence du Médicament de Madagascar; 2011.
- 7. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Mondialisation, ADPIC et accès aux produits pharmaceutiques: Point de vue de l'OMS sur l'accès aux médicaments. Perspectives politiques de l'OMS sur les médicaments n°03. WHO/EDM/2001.2. Mars 2001.
 - Disponible à http://apps.who.int/medicinedocs/fr/d/Js2241f/ (accès le 03 mai 2013).
- 8. Pécoul B, Chirac P, Trouiller P, Pinel J. Access to Essential Drugs in poor countries. A lost battle? JAMA. 1999 Janvier; 281(4):361-7.

- 9. Organisation mondiale de la Santé (OMS). Stratégie pharmaceutique révisée. L'action de l'OMS dans le domaine de substances pharmaceutiques et des médicaments essentiels. Genève : OMS ; 1998 (EB/RDS/RC/1).
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). Médicaments essentiels: Le point n°32.
 Médicaments essentiels: 25 années de progression (1977-2002). Genève: OMS;
 2003. p. 12-6.
- 11. Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de Santé (Ansm). Les médicaments génériques : des médicaments à part entière. France : Ansm ; 2012.
- 12. Ordre National des Pharmaciens de Madagascar. Manuel de stage officinal d'initiation. Antananarivo : Ordre National des Pharmaciens ; 2006.
- 13. Pour l'utilisation des Médicaments essentiels génériques, Matériel d'information et de promotion. La revue ReMeD [En ligne]. 2011 Mai [Consulté le 06/06/2013]. Consultable à l'URL : http://www.remed.org/html/publications_remed.html
- 14. Ratsimbazafimahefa R H. Développement organisationnel du système de santé, EAD santé publique. Antananarivo : INSPC ; 2007.
- 15. Institut National de la Statistique (INSTAT) et ICF Macro. Enquête démographique et de santé de Madagascar 2008 2009. Antananarivo, Madagascar : INSTAT et ICF Macro; 2010.
- 16. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Médicaments essentiels : Le point n°25&26. Efficience et Médicaments à un prix abordable. Genève : WHO/DAP/1998.2.

- 17. Laurent M, Lassaâd M, et al. Le secteur pharmaceutique Tunisien (organisation, fonctionnement et performances par rapport à la disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments). Organisation Mondiale de la Santé ; 2003.
- 18. Ministère de la Santé et du Planning Familial. Programme Général de l'Etat, Communication des médicaments traceurs par Le Ministre de la Santé et du Planning Familial, Lettre officielle n°52 SANPF du 13 mars 2006. Antananarivo : MINSANPF ; 2006.
- 19. Ministère de la Santé Publique. Liste nationale des médicaments essentiels et des intrants de santé à Madagascar. Antananarivo : MINSANPF ; 2011.
- 20. Ramakavelo MP, Ratefiarison L, Ravoaja P. Mobilisation Sociale pour la Participation Communautaire, EAD santé publique. Antananarivo : INSPC; 2006.
- 21. Mutualité Française. Les études de la mutualité française, Bilan de 25 ans de médicaments génériques, Proposition pour une politique plus ambitieuse. France : Mutualité Française ; 2008.
- 22. Imbaud D, Morin A, Picard S, Toujas F. Evaluation de la Politique Française des Médicaments Génériques. Annexe 3 sur la politique du médicament au Royaume-Uni, Inspection Générale des Affaires Sociales. France : IGAS ; 2012.
- 23. Rakotosaon RT. Politique de communication au service de la qualité des médicaments, cas de l'Agence du Médicament de Madagascar [Mémoire]. Gestion-Marketing: Antananarivo; 2006. 131p.
- 24. République de Madagascar. Loi n°2011-002 du 15/07/2011 portant Code de la Santé, Livre III, Titre I, Chapitre I et II sur la Politique Pharmaceutique Nationale et les médicaments.

- 25. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Accès équitable aux médicaments essentiels : cadre d'action collective. Perspectives politiques de l'OMS sur les médicaments n°08, mars 2004. Genève : WHO/EDM ; 2004. p. 1-6.

 Disponible à http://apps.who.int/medicinedocs/fr/d/Js4963f/ (accès le 03 mai 2013).
- 26. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La sélection et l'utilisation des médicaments essentiels. Rapport d'un comité d'experts de l'OMS comprenant la $12^{\text{ème}}$ liste modèle des médicaments essentiels Série de rapports techniques n°914. Genève : OMS ; 2002.
- 27. Hecquard P. Le médicament générique. Rapport adopté lors de la session du Conseil national de l'Ordre des médecins du 04 février 2010. France : Ordre National des médecins, Conseil National de l'ordre ; 2010.
- 28. Ministère de la Santé et du Planning Familial. Arrêté n° 462/2007 SAN/PF du 09 janvier 2007 autorisant les pharmaciens d'officine à substituer les spécialités prescrites par ordonnance médicale par leurs équivalents génériques. Antananarivo : MINSANPF ; 2007.
- 29. Université d'Antananarivo, Faculté de Médecine, Département Pharmacie. Guide pédagogique de stage de 5^{ème} année des études pharmaceutiques. Antananarivo : Faculté de Médecine Département Pharmacie ; 2010.
- 30. Ministère de la Santé et du Planning Familial. Décret n°95-159 du 22 février 1995 autorisant la création d'une Centrale d'Achat de Médicaments essentiels et de consommables médicaux. Antananarivo : MINSANPF ; 1995.
- 31. SALAMA. Management de système Assurance Qualité « Approvisionnement ». SALAMA Centrale d'Achats de médicaments essentiels et de matériel médical de Madagascar; 2009.

- 32. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Profil du Système de Santé de Madagascar, Décembre 2004. Organisation Mondiale de la Santé ; 2004.
- 33. Ministère de la Santé et du Planning Familial. Guide pour le développement de la participation communautaire dans la gestion de la pharmacie du centre de santé de base, Préface. Antananarivo : MINSANPF ; 2004.
- 34. Dunne S, Shannon B, Dunne C, Cullen W. A review of the differences and similarities between generic drugs and their originator counter parts, including economic benefits associated with usage of generic medicines, using Ireland as a case study. BMC Pharmacology and Toxicology.2013, DOI: 10.1 186/2050 -6511-14-1
- 35. Mutualité Française. Le mémento du médicament édition 2011. France : Mutualité Française ; 2011.
- 36. El-Dahiyat DF, Kayyali R. Evaluating patients' perceptions regarding generic medicines in Jordan. Journal of Pharmaceutical Policy and Practice. 2013, DOI: 10.1186/2052-3211-6-3
- 37. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La sélection des médicaments essentiels. Perspectives de l'OMS sur les médicaments. Genève : WHO/EDM ; 2002. p. 1-6.
- 38. Agence du Médicament de Madagascar. Démographie pharmaceutique, Liste des officines à Madagascar. Agence du Médicament de Madagascar ; 2012.
- 39. Association des pharmaciens de Madagascar, Pharmaciens de Madagascar, Annuaire 2013. Association des pharmaciens de Madagascar; 2013.
- 40. UN, UNICEF, UNFPA, HABITAT, OCHA. Semaine Sécurité Humaine et visite de la Délégation de United Nations Trust Fund for Human Security. Madagascar : Human Security Unit ; 2012.

- 41. Rakotomanga JDM, Randriantsimaniry D. Recherche sur le système de santé, EAD santé publique. Antananarivo : INSPC ; 2007.
- 42. Rakotomanga JDM, Feno EH, Rabarijaona LP, Rakotonirina ECJ, Ravaoarisoa L. Statistique appliquée à l'épidémiologie, EAD santé publique. Antananarivo: INSPC; 2007; III; IV.
- 43. LEEM. Evolution du chiffre d'affaires des médicaments. 2013, http://www.leem.org/article/evolution du chiffre daffaires. [consulté le 02/07/13].
- 44. <u>Chua GN</u>, <u>Hassali MA</u>, <u>Shafie AA</u>, <u>Awaisu A</u>. A survey exploring knowledge and perceptions of general practitioners towards the use of generic medicines in the northern state of Malaysia. <u>Health Policy</u>. 2010 May;95(2-3):229-35. DOI: 10.1016/j.healthpol.2009.11.019. Epub 2009 Dec 30.
- 45. Toklu HZ, Dülger GA, Hıdıroğlu S, Akici A, Yetim A, Gannemoğlu HM, et al. Knowledge and attitudes of the pharmacists, prescribers and patients towards generic drug use in Istanbul Turkey. Pharmacy Practice. 2012 Oct-Dec;10(4):199-206.
- 46. <u>Hassali MA</u>, <u>Shafie AA</u>, <u>Jamshed S</u>, <u>Ibrahim MI</u>, <u>Awaisu A</u>. Consumers' views on generic medicines: a review of the literature. <u>Int J Pharm Pract.</u> 2009 Apr;17(2):79-88.
- 47. Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps). Ce que vous devez savoir sur les médicaments génériques. France : Afssaps ; 2009.
- 48. Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Département des Médicaments Essentiels et Politique Pharmaceutique, Guide pour l'élaboration de mesures visant à éliminer les médicaments contrefaits. Genève : WHO/EDM ; 2000. p. 3-4.

- 49. Sommet A, Georgel B, Poutrain JC, Oustric S, Bourrel R, Montastruc JL et al. Différences de taux de substitution des médicaments génériques en Midi-Pyrénées en fonction des classes pharmaco-thérapeutiques. Respe. 2013 Dec;61(6):539-44, DOI: 10.1016/j.respe.2013.08.001
- 50. Decollogny A, Eggli Y, Halfon P, Lufkin TM. Determinants of generic drug substitution in Switzerland. BMC Health Services Research. 2011, DOI:10.1186/1472-6963-11-17



Annexe 1: LISTE DES OFFICINES SISES À ANTANANARIVO RENIVOHITRA (mise à jour décembre 2012)

N°	OFFICINE	ADRESSE	ARRONDISSEMENT D'IMPLANTATION	CLASSE DE QUARTIER (V: vulnérable; M: moyen; A: aisé; CC: centre commerciale)
1	Pharmacie de la croix du sud	Soarano	I	V
2	Pharmacie AICHA	67HA	1	V
3	M - Pharmacie	Ambalavao Isotry	1	V
4	Pharmacie METROPOLE	Antaninarenina	1	V
5	Pharmacie IARIVO	Soarano	1	V
6	Pharmacie d'ISORAKA	Isoraka	1	V
7	Pharmacie SAKAIZA	Antohomadinika	1	V
8	Pharmacie FANOMEZANTSOA	Ambondrona	1	V
9	Pharmacie MAHAVONJY	Ampefiloha	1	V
10	Pharmacie des 67 HA	67 HA	1	V
11	Pharmacie d'AMPEFILOHA	Ampefiloha	1	V
12	Pharmacie LA PERGOLA	Antaninarenina	1	V
13	Pharmacie MAMY	67 HA Nord-Est	1	V
14	Pharmacie d'AMBODIFILAO	Ambodifilao	1	V
15	Pharmacie d'ANALAKELY	Analakely	1	V
16	Pharmacie RAKOTOARIVONY	Analakely	1	V
17	Pharmacie PROGRES de l'ILE ROUGE	Analakely	1	V
18	Pharmacie TSARA	Andavamamba	1	V
19	Pharmacie RAZAFIMANDRANTO	Analakely	1	V
20	Pharmacie la PROVIDENCE	Andohan'Analakely	1	V
21	Pharmacie de l'OCEAN INDIEN	Soarano	1	V
22	Pharmacie de TANA	Antsahavola	1	V
23	Pharmacie de MAHAMASINA	Mahamasina	IV	V
24	Pharmacie TOKY	Andrefan'Ambohijanahary	IV	V
25	Pharmacie ANOSIBE	Anosibe Ouest	IV	V
26	Pharmacie de SOANIERANA	Soanierana	IV	V
27	Pharmaie RASOLONJATOVO	Anosy	IV	V
28	Pharmacie MAHASOA	Andrefan'Ambohijanahary	IV	V
29	Pharmacie VOLAHANTA	Anosibe	IV	V
30	Pharmacie MAHASOAVA	Antsakaviro	III	M
31	Pharmacie d'ANKADIFOTSY	Ankadifotsy	III	M
32	Pharmacie d'ANTANIMENA	Antanimena	III	M
33	Pharmacie IRINA	Besarety	III	М

34	Pharmacie RAKOTONDRAZAKA	Andravoahangy	III	М
35	Pharmacie NY AINA	Andravoahangy Ambony	III	M
36	Pharmacie SANTE	Behoririka	III	M
37	Pharmacie SOANDRY	Behoririka	III	M
38	Pharmacie MAHAVOKY	Mahavoky Besarety	III	M
39	Pharmacie d'ANDRAVOAHANGY	Andravoahangy Ambony	III	M
40	Pharmacie HERIZO	Ankaditapaka	III	M
41	Pharmacie d'AMPANDRANA	Ampandrana	III	M
42	Pharmacie RABARISOA	Mandialaza Andravoahangy	III	M
43	Pharmacie TSARAMASAY	Tsaramasay	III	M
44	Pharmacie RALISON	Antanimena	III	M
45	Pharmacie d'AMBODIVONA	Ambodivona	III	M
46	Pharmacie RAKOTONDRAZAKA	Andravoahangy	III	M
47	Pharmacie du FIRAISANA VI	Antanety Atsimo Ambohimanarina	VI	M
48	Pharmacie d'ANKAZOMANGA	Ankazomanga	VI	М
49	Pharmacie MIRARISOA	Ambodimita	VI	M
50	Pharmacie HASIN'NY AINA	Mandroseza	II	Α
51	Pharmacie HANITRA	Ankorahotra	II	Α
52	Pharmacie d'AMBANIDIA	Ambanidia	II	Α
53	Pharmacie ITOKIANA	Manakambahiny	II	Α
54	Pharmacie CROIX VERTE	Ambolokandrina	II	Α
55	Pharmacie d'ANKAZOTOKANA	Ankazotokana	II	Α
56	Pharmacie d'AMBATOBE	Ambatobe	V	Α
57	Pharmacie RAKOTOARIMANANA	Ambohidahy Mahazo	V	Α
58	Pharmacie d'AVARADRANO	Analamahitsy	V	Α
59	Pharmacie SOARY	ladiambola Ampasampito	V	Α
60	Pharmacie d'AMBODITSIRY	Amboditsiry	V	Α
61	Pharmacie METEO	Ampasampito	V	Α
62	Pharmacie RAZAFIMANDIMBY	Manjakaray	V	Α
63	Pharmacie ANDRY	Analamahitsy	V	Α
64	Pharmacie PRINCIPALE	Ivandry	V	Α
65	Pharmacie de la RN2	Ambohidahy Mahazo	V	Α
66	Pharmacie HASIMBOLA	Galerie ZOOM Ankorondrano		CC
67	Pharmacie MIARO	Galerie ARO Ampefiloha		CC
68	Pharmacie HORIZON	Immeuble ASSIST Ivandry		CC
CO	Dhawaa sia CDACE	Enceinte POINT PACOM		66
69	Pharmacie GRACE	Andranomena		CC
70	Pharmacie de la DIGUE	Score Digue, Route d'Ivato		СС
71	Pharmacie du ROI	CC Tana Water Front		CC

Annexe 2 : questionnaire d'enquête pour les dispensateurs

Remarques préliminaires :

- Le questionnaire est destiné à évaluer l'Attitude et la Pratique des dispensateurs vis-à-vis des MEG (médicaments essentiels génériques)
- L'enquêteur doit observer les considérations éthiques : demeurer courtois, assurer l'anonymat et le secret professionnel, acquérir le consentement du responsable d'officine dont la collaboration est vivement sollicitée dans le remplissage du canevas annexé pour la collecte des données sur les dispensations de médicaments essentiels réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

QUESTIONS	OFFICINE n°1	OFFICINE n°2	OFFICINE n°3	OFFICINE n°	OFFICINE n°30
(Pour questions 1 à 4, utiliser le canevas annexé pour la collecte des données sur les dispensations de médicaments essentiels réalisées et transcrire ensuite le total dans le présent questionnaire)	Date :	Date :	Date :	Date :	Date :
Question 1 : Combien d'unités de MEG l'officine a-t-elle dispensées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 ?					
Question 2 : Combien d'unités de médicaments essentiels l'officine a-t-elle dispensées en tout du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 ?					
Question 3 : Quel est le montant en ariary des MEG dispensés par l'officine du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 ?					
Question 4 : Quel est le montant total en ariary des médicaments essentiels dispensés par l'officine du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 ?					
Question 5 (observation) : Combien de médicaments essentiels le dispensateur conseille-t-il en tout au patient/client enquêté					
Question 6 (observation) : Combien de MEG le dispensateur conseille-t-il au patient/client enquêté					

Annexe 3:

Canevas annexé pour la collecte des données sur les dispensations de médicaments essentiels réalisées

N°	DCI	NOM COMMERCIAL	FORME	PRESENTATION	GENERIQUE (oui=1; non=0)	PRIX MOYENNE DE VENTE (ariary)	PRIX UNITAIRE DE VENTE (ariary)	UNITES DISPENSEES (période)	MONTANT UNITES DISPENSEES (période/ ariary)
ANALG	ÉSIQUES NON OPIOÏDES, ANT	TIPYRÉTIQUES ET ANTI-INFLAMMATOIRES NON STÉROÏDIENS	•						
1	Diclofénac	DICLODENK 50mg	Ср	B/10*10	1	21546	215		
2	Diclofénac	DICLODENK Inj 75mg	Inj	10A	1	12042	1204		
3	Diclofénac	M DICLOFENAC GEL	Gel	Tube/30g	1	5596	5596		
4	Diclofénac	DICLOFENAC DESKA/NCPC/VIVIAN/MEHEIKO 50mg	Ср	B/10*10	1	1755	18		
5	Diclofénac	DICLOFENAC DESKA/NCPC/M 75mg	Inj	50A	1	6075	122		
6	Diclofénac	DICLOFENAC GEL GALENTIC PH.	Gel	Tube/30g	1	1499	1499		
7	Diclofénac	PROFENAC-DICLOFENAC GEL CIPLA	Gel	Tube/30g	1	2376	2376		
8	Diclofénac	DICOFEN 50mg	Ср	B/10*10	1	11455	115		
9	Ibuprofène	IBUGESIC Sp E/N CIPLA	Sp	FL/100ml	1	3773	3773		
10	Ibuprofène	IBUGESIC Cp 400mg CIPLA	Ср	PQT/10	1	500	50		
11	Ibuprofène	IBUGESIC Cp 200mg CIPLA	Ср	PQT/10	1	270	27		
12	Ibuprofène	BRUFEN Sp 20mg/ml	Sp	FL/100ml	1	12218	12218		
13	Ibuprofène	BRUFEN Cp 400mg	Ср	B/30	1	10480	349		
14	Ibuprofène	BRUMED Sp 100mg/5ml	Sp	FL/100ml	1	11259	11259		
15	Ibuprofène	BRUMED Cp 400mg	Ср	B/10	1	680	68		
16	Ibuprofène	BRUMED Cp 200mg	Ср	B/10	1	200	20		
17	Ibuprofène	IBUPROFEN Cp 400mg (DESKA/NCPC)	Ср	B/10*10	1	3767	38		
18	Ibuprofène	IBUPROFEN Cp200mg (DESKA/NCPC)	Ср	B/10*10	1	2552	26		
19	Ibuprofène	IBUPROFEN Cp200mg (CIRON)	Ср	B/10*10	1	2565	26		
20	Indométacine	INDOMETACINE gélule 25mg DESKA PH.	gélule	B/10*10	1	2012	20		
21	Paracetamol	PARAFIZZ Cp eff 500mg(CIPLA)	Cp eff	B/12*4	1	11597	242		
22	Paracetamol	PARAFIZZ Cp eff 500mg(CIPLA)	Cp eff	B/4	1	1202	300		
23	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg WINTHROP	Ср	B/100*10	1	46555	47		
24	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg WINTHROP	Ср	B/20	1	2160	108		
25	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg UBI	Ср	B/100*10	1	38101	38		

26	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg DESKA PH.	Ср	B/10*10	1	1944	19	
27	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg DESKA PH.	Ср	B/100*10	1	16470	16	
28	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg NCPC	Ср	B/10*10	1	2093	21	
29	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg DOLOMOL	Ср	B/10*10	1	2282	23	
30	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg DOLOMOL	Ср	PQT 10	1	270	27	
31	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg KELY VAO	Ср	B/50*10	1	16200	32	
32	Paracetamol	PARACIP-PARACETAMOL Sp125mg/5ml CIPLA	Sp	FL/60ml	1	1526	1526	
33	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg GLEN	Ср	B/100*10	1	16200	16	
34	Paracetamol	PARACETAMOL Cp 500mg GLEN	Ср	PQT 10	1	300	30	
35	Paracetamol	PARACETAMOL Sp125mg/5ml PROMOL MED	Sp	FL/60ml	1	2070	2070	
40171.10	JEECTIELLY (ANITH DADACITAIDE							
36	NFECTIEUX/ANTI-PARASITAIRE Albendazole	ZEBEN Cp 400mg	Ср	B/1	1	2579	2579	
37	Albendazole	ZEBEN Sus buv 400mg	Sus buv	FL/20ml	1	2579	2579	-
38	Albendazole	VERZOL Cp 400mg	Ср	B/1	1	7900	7900	
39	Albendazole	VERZOL Sus buv 400mg	Sus buv	FL/20ml	1	8300	8300	
40	Albendazole	UNIMINTH(ALBENDAZOLE) Cp 400mg	Ср	B/1	1	2277	2277	
41	Albendazole	ANTHEL(ALBENDAZOLE) Cp 400mg	Ср	B/1	1	400	400	
42	Albendazole	ANTHEL(ALBENDAZOLE) Sus buv 400mg	Sus buv	FL/10ml	1	1272	1272	
43	Albendazole	BENDEX(ALBENDAZOLE) Cp 400mg (CIPLA)	Ср	20B/1	1	10618	531	
44	Albendazole	BENDEX(ALBENDAZOLE)Sus buv 400mg (CIPLA)	Sus buv	FL/10ml	1	1553	1553	
45	Albendazole	ALBEN Cp 400mg	Ср	PQT/2*10	1	8000	400	
46	Albendazole	ALBENDAZOLE Cp 400mg GLOBAL PH.(ALBENZ)/DESKA PH.	Ср	B/1	1	297	297	
47	Mébendazole	MEBEX Cp 100mg	Ср	PQT/6	1	405	68	
48	Mébendazole	MEBEX Sp 100mg/5ml CIPLA	Sp	FL/30ml	1	2295	2295	
49	Mébendazole	MEBENDAZOLE Cp 100mg UBI	Ср	B/60	1	9443	157	
50	Mébendazole	MEBENDAZOLE Sp 100mg/5ml UBI	Sp	FL/30ml	1	3780	3780	
51	Praziquantel	PRAZIQUANTEL Cp 600mg DESKA PH.	Ср	B/10	1	5400	540	
52	Amoxicilline	AMOXICILLINE Gel 500mg DESKA PH.	gélule	B/10*10	1	8640	86	

53	Amoxicilline	AMOXICILLINE Gel 500mg NCPC	gélule	B/10*10	1	10935	109	
54	Amoxicilline	AMOXICILLINE Gel 500mg PROMOX	gélule	PQT/10	1	2734	273	
55	Amoxicilline	AMOXICILLINE Gel 500mg UBI	gélule	PQT/12	1	3413	284	
56	Amoxicilline	AMOXICILLINE Gel 500mg UBIGEN	gélule	B/12*10	1	39045	325	
57	Amoxicilline	AMOXICILLINE PPS250mg/5ml PROMOX	Sp	FL/60ml	1	3807	3807	
58	Amoxicilline	AMOXICILLINE PPS 250mg/5ml UBI	Sp	FL/60ml	1	3289	3289	
59	Amoxicilline	AMOXICILLINE PPS 250mg/5ml NCPC/DESKA	Sp	FL/60ml	1	2007	2007	
60	Amoxicilline	AMOXIREX WINTHROP PPS 250mg/5ml	Sp	FL/60ml	1	4948	4948	
61	Amoxicilline	M AMOXICILLINE inj 1g	Sol inj	B/10FL	1	13905	1391	
62	Amoxicilline	NOVAMOX-AMOXICILLINE PPS 125mg	Sp	FL/60ml	1	2916	2916	
63	Amoxicilline	NOVAMOX-AMOXICILLINE PPS 250mg	Sp	FL/60ml	1	4050	4050	
64	Amoxicilline + Ac clavulanique	FLEMING Cp pell 500g/62.5mg	Ср	B/16	1	23423	1464	
65	Amoxicilline + Ac clavulanique	AMOXICLAV DENK Pd Sus buv 1000mg/125mg	Sus buv	Scht/8	1	21195	2649	
66	Amoxicilline + Ac clavulanique	AMOXICLAV DENK Cp 500g/62.5mg	Ср	B/16	1	21195	1325	
67	Amoxicilline + Ac clavulanique	AMOXICLANIC NCPC Cp 500g/62.5mg	Ср	B/10	1	7290	729	
68	Pénicilline (Benzathine)	M PENIBENZATHINE 2.4MUI Inj	Sol inj	FL/10	1	18495	1850	
69	Pénicilline (Benzathine)	PENICILLINE BENZATHINE 2.4MUI Inj DESKA PH.	Sol inj	FL/50	1	32400	648	
70	Cefixime	FIXIM AJAN PPS 100mg/5ml	Sp	FL/60ml	1	20412	20412	
71	Cefixime	FIXIM AJAN Cp 200mg	Ср	B/10	1	23612	2361	
72	Cefixime	CEFIX-CEFIXIME Cp 200mg CIPLA	Ср	B/10	1	7263	726	
73	Cefixime	GRAMOCEF-0-200 Cp 200mg	Ср	B/10	1	21600	2160	
74	Ceftriaxone	CETAZONE INJ IM/IV ALK 1g	Sol inj	B/1	1	6100	6100	
75	Ceftriaxone	CETAZONE INJ IM/IV ALK 500mg	Sol inj	B/1	1	2680	2680	
76	Ceftriaxone	M CEFTRIAXONE Inj 1g	Sol inj	FL/1	1	6075	6075	
77	Ceftriaxone	CURAXONE INJ IM/IV ALK 1g	Sol inj	FL/1	1	3200	3200	

78	Ceftriaxone	CEFTRIAXONE Inj 1g DESKA PH. /NCPC	Pdre inj +EPPI	10ml Kit/1	1	1755	1755	
79	Ciprofloxacine	TYFLOX Cp 500mg	Ср	B/10	1	5600	560	
80	Ciprofloxacine	CIPRODENK Cp 500mg	Ср	PQT/10	1	12150	1215	
81	Ciprofloxacine	CIPROFLOXACINE Cp 500mg DESKA PH./NCPC	Ср	PQT/10	1	1073	107	
82	Ciprofloxacine	M CIPROFLOXACINE Cp 500mg	Ср	PQT/10	1	4995	500	
83	Ciprofloxacine	CIPLOX-CIPROFLOXACINE Cp 500mg CIPLA	Ср	B/10*10	1	17145	171	
84	Ciprofloxacine	FLUOXINE Cp 500mg	Ср	PQT/10	1	11610	1161	
85	Doxycycline	DOXYCYCLINE Cp 100mg DESKA PH.	Ср	B/10*10	1	4725	47	
86	Doxycycline	TOLEXINE GE Cp μGR 100mg	Ср	B/15	1	16828	1122	
87	Erythromycine	ERY Cp 500mg	Ср	B/20	1	18880	1632	
88	Erythromycine	ERY GE Cp 500mg	Ср	B/20	1	16322	816	
89	Erythromycine	M Erythromycine Cp 500mg	Ср	B/20	1	12000	600	
90	Erythromycine	ERYCIN-ERYTHROMYCINE Cp 500mg CIPLA	Ср	B/10*10	1	26325	263	
91	Erythromycine	ERYTHROMYCINE Cp 500mg DESKA PH.	Ср	B/10*10	1	26325	263	
92	Gentamycine	GENTAMICINE inj 80mg NCPC	Sol inj	B/100	1	15231	152	
93	Gentamycine	GENTAMICINE inj 80mg DESKA PH.	Sol inj	1A/2ml	1	200	200	
94	Métronidazole	BIOZOLE Cp 250mg	Ср	B/100*10	1	78605	79	
95	Métronidazole	METAZOLE Cp 250mg	Ср	B/20	1	1600	80	
96	Métronidazole	METAZOLE Cp 500mg	Ср	B/14	1	801	57	
97	Métronidazole	METRONIDAZOLE Cp 250mg UBI	Ср	B/100*10	1	63686	64	
98	Métronidazole	METRONIDAZOLE Cp 250mg NCPC/DESKA	Ср	B/10*10	1	2423	24	
99	Métronidazole	METRONIDAZOLE Cp 250mg WINTHROP	Ср	B/1000	1	53244	53	
100	Métronidazole	METRONIDAZOLE Cp 500mg WINTHROP	Ср	B/1000	1	75438	75	
101	Métronidazole	FLAZOLE OV 500mg	Ov	B/10	1	6683	668	
102	Métronidazole	BIOZOLE Sus buv 125mg/5ml	Sp	FL/100ml	1	4431	4431	
103	Métronidazole	METRONIDAZOLE Sus buv 125mg/5ml CIRON	Sp	FL/100ml	1	1620	1620	
104	Métronidazole	METRONIDAZOLE Sus buv 125mg/5ml UBI	Sp	FL/100ml	1	2741	2741	

105	Métronidazole	BIOZOLE MED inj 0.5%	Sol inj	FL/100ml	1	4050	4050	
106	Métronidazole	METRIS METRONIDAZOLE Sol perf IV 0.5% CLARIS	Sol inj	FL/100ml	1	1728	1728	
107	Métronidazole	METRONIDAZOLE inj 0.5% UBI	Sol inj	FL/100ml	1	810	810	
108	Cotrimoxazole	COTRIMOXAZOLE 480mg DESKA PH.	Ср	B/10*10	1	5387	54	
109	Cotrimoxazole	COTRIMOXAZOLE 480mg NCPC	Ср	B/10*10	1	4639	46	
110	Cotrimoxazole	TRIMOPRIM 480mg	Ср	PQT/10	1	500	50	
111	Kétoconazole	MICOZAL Cr 2%	Cr	Tube/15g	1	12535	12535	
112	Kétoconazole	PHYTORAL Pde 2%	Cr	Tube/15g	1	4010	4010	
113	Acyclovir	ACIVIR-ACICLOVIR Cp 200mg	Ср	B/10	1	3240	324	
114	Acyclovir	HERPERAX Cp 200mg	Ср	B/30	1	9585	320	
115	Acyclovir	ACYCLOVIR DENK Cp 200mg	Ср	B/25	1	39366	1575	
MEDIC	AMENTS UTILISES EN CARDI	O-ANGEIOLOGIE	"	•	· ·			
116	Propranolol	CIPLAR-PROPRANOLOL Cp 40mg CIPLA	Ср	B/10*10	1	3510	35	
117	Nicardipine	M NICARDIPINE Cp 20mg	Ср	B/30	1	11070	369	
118	Aténolol	NOVATEN Cp 50mg	Ср	B/28	1	5758	206	
119	Aténolol	NOVATEN Cp 100mg	Ср	B/28	1	6885	246	
120	Aténolol	HIPRES ATENOLOL Cp 50mg CIPLA	Ср	B/14	1	899	64	
121	Aténolol	HIPRES ATENOLOL Cp 100mg CIPLA	Ср	B/14	1	1202	86	
122	Aténolol	ATENOLOL Cp 50mg GLOBAL PH.(LOTENZ)	Ср	B/10*10	1	5265	53	
123	Aténolol	ATENOLOL Cp 100mg GLOBAL PH.(LOTENZ)	Ср	B/10*10	1	6210	62	
124	Aténolol	ATENOLOL Cp 50mg DENK	Ср	B/10*10	1	25596	256	
125	Captopril	CAPTOPRIL DENK Cp 25mg	Ср	B/20	1	9281	464	
126	Captopril	CAPTOPRIL DESKA/NCPC Cp 25mg	Ср	B/10*10	1	3000	30	
127	Captopril	M CAPTOPRIL Cp 25mg	Ср	B/30	1	6446	215	
128	Captopril	CAPACE Cp 25mg CIPLA	Ср	B/30	1	3497	117	
129	Nifedipine	M NIFEDIPINE Cp 10mg	Ср	B/30	1	6710	224	
130	Nifedipine	NIFCAL Cp 10mg	Ср	B/30	1	5670	189	
131	Nifedipine	NIFELAT-10-NIFEDIPINE CIPLA Gélule 10mg	Gélule	B/10	1	851	85	
132	Digoxine	DIGOXINE Cp 0.25mg CIPLA	Ср	B/10*10	1	11036	110	

133	Furosémide	FUROSEMIDE Cp 40mg DESKA PH./NCPC	Ср	B/10*10	1	2970	30	
134	Trimétazidine	TRIVEDON Cp 20mg CIPLA	Ср	B/20	1	6210	311	
135	Hydrochlorothiazide	HYDRAZIDE Cp 25mg CIPLA	Ср	B/10*10	1	4887	49	
MEDIC	AMENTS UTILISES EN GASTRO	-ENTEROLOGIE	•			•		
136	Aluminium hydroxyde et de Magnésium	DIGUSIL Cp CIPLA	Ср	B/10	1	655	65	
137	Oméprazole	OMPRANYT Gélule 20mg	Gélule	B/14 et B/28	1	41850	2989	
138	Oméprazole	OMIZEC Gélule 20mg	Gélule	B/28	1	22950	820	
139	Oméprazole	OMICAP Gélule 20mg	Gélule	B/30	1	5940	198	
140	Oméprazole	LOMAC Gélule 20mg	Gélule	B/14	1	1823	130	
141	Oméprazole	OMEPRAZOLE Gélule 20mg 0MPREZ/OMLINK/LOMAC	Gélule	B/10*10	1	10000	100	
142	Ranitidine	RANILINK-RANITIDINE Cp 150mg	Ср	B/10*10	1	6433	64	
143	Dompéridone	PERIDYS Sus buv 1mg/ml	Sus buv	FL/200ml	1	9065	9065	
144	Dompéridone	M DOMPERIDONE Sus buv 1mg/ml	Sus buv	FL/200ml	1	5535	5535	
ΔΝΤΙ -	PALUDIQUES					l .		
145	Artésunate + Amodiaquine	ASAQ Cp AD 100mg/270mg	Ср	B/6	1	473	79	
146	Artésunate + Amodiaquine	ASAQ Cp ENF 100mg/270mg	Ср	B/3	1	473	158	
147	Artésunate + Amodiaquine	ASAQ Cp NN 25mg/67.5mg	Ср	B/3	1	230	77	
148	Artésunate + Amodiaquine	ASAQ Cp PT ENF 50mg/135mg	Ср	B/3	1	300	100	
149	Artéméther + Luméfantrine	ARTEFAN Cp 20/120mg	Ср	B/24	1	648	27	
150	Artéméther + Luméfantrine	ARTEFAN Cp 20/120mg	Ср	B/18	1	493	27	
151	Artéméther + Luméfantrine	ARTEFAN Cp 20/120mg	Ср	B/12	1	336	27	
152	Artéméther + Luméfantrine	ARTEFAN Cp 20/120mg	Ср	B/6	1	162	27	
153	Sulfadoxine- Pyriméthamine	PALUDOXINE Cp	Ср	PQT/3	1	1199	400	

154	Sulfadoxine- Pyriméthamine	MALOXINE Cp	Ср	PQT/3	1	2435	812	
155	Sulfadoxine- Pyriméthamine	COMBIMAL Cp	Ср	PQT/3	1	699	233	
156	Sulfadoxine- Pyriméthamine	PALUDAR Cp	Ср	PQT/3	1	486	162	
		TOTAL	GENERIQUES:			•		
ANALG	ÉSIQUES NON OPIOÏDES, A	ANTIPYRÉTIQUES ET ANTI-INFLAMMATOIRES NON S	TÉROÏDIENS					
1	Diclofénac	VOLTARENE 50mg	Ср	B/30	0	20574	686	
2	Diclofénac	VOLTARENE Emulgel 1%	Gel	FL PRESS/50g	0	8100	8100	
3	Diclofénac	VOLTARENE inj 75mg	Sol inj	2A/3ml	0	5832	2916	
4	Ibuprofène	ADVIL Sp E/N 20mg/ml	Sp	FL/200ml	0	12089	12089	
5	Ibuprofène	ADVIL Cp 400mg	Ср	B/20	0	8735	437	
6	Ibuprofène	ADVIL Cp 200mg	Ср	B/20	0	5387	269	
7	Ibuprofène	ADVIL Cp 200mg	Ср	B/30	0	9010	300	
8	Ibuprofène	NUROFEN PRO Sp E/N 20mg/ml	Sp	FL/150ml	0	9815	9815	
9	Ibuprofène	NUROFEN Cp 400mg	Ср	B/20	0	28688	1434	
10	Ibuprofène	NUROFEN Cp 200mg	Ср	B/20	0	14411	721	
11	Ibuprofène	NUREFLEX Cp 400mg	Ср	B/20	0	14445	722	
12	Ibuprofène	NUREFLEX Cp 200mg	Ср	B/20	0	7263	363	
13	Indométacine	INDOCID gélule 25mg	gélule	B/30	0	8289	276	
14	Paracetamol	EFFERALGAN Cp eff 500mg	Cp eff	B/16	0	5495	343	
15	Paracetamol	EFFERALGAN sec 500mg	Cp sec	B/16	0	4907	307	
16	Paracetamol	EFFERALGAN Pédiatric 3%	Sp	FL/90ml	0	5049	5049	
17	Paracetamol	DOLIPRANE Cp eff 500mg	Cp eff	B/16	0	4853	303	
18	Paracetamol	DOLIPRANE Cp sec 500mg	Cp sec	B/16	0	4529	283	
19	Paracetamol	DOLIPRANE Sp 2.4%	Sp	FI/60ml	0	5265	5265	
ΔNTI-IN	NFECTIEUX/ANTI-PARASITA	AIRES		1				
20	Albendazole	ZENTEL Cp 400mg	Ср	B/1	0	6961	6961	
21	Albendazole	ZENTEL Sus buv 400mg	Sus buv	FL/10ml	0	6791	6791	
22	Mébendazole	VERMOX Cp 100mg	Ср	B/6	0	6075	1013	
23	Mébendazole	VERMOX Sp 2%	Sp	FL/30ml	0	8033	8033	

24	Praziquantel	BILTRICIDE Cp pell sec 600mg	Ср	B/4	0	43100	10775	
25	Amoxicilline	HICONCIL Gel 500mg	gélule	B/12	0	8775	731	
26	Amoxicilline	HICONCIL PPS 250mg/5ml	Sp	FL/60ml	0	5940	5940	
27	Amoxicilline	CLAMOXYL Gel 500mg	gélule	B/12	0	7152	596	
28	Amoxicilline	CLAMOXYL PPS 250mg/5ml	Sp	FL/60ml	0	4631	4631	
29	Amoxicilline	CLAMOXYL inj 1g	Sol inj	B/1	0	4455	4455	
30	Amoxicilline + Ac clavulanique	AUGMENTIN Pd Sus buv 1g/125mg	Sus buv	Scht/12	0	38737	3228	
31	Amoxicilline + Ac clavulanique	AUGMENTIN Cp pell 500g/62.5mg	Ср	B/16	0	22997	1437	
32	Pénicilline (Benzathine)	EXTENCILLINE 2.4MUI IM	P/S USP IM	FL+SOL	0	8049	8049	
33	Cefixime	OROKEN PPS 100mg/5ml	Sp	FL/40ml	0	30240	30240	
34	Cefixime	OROKEN Cp pell 200mg	Ср	B/8	0	37773	4722	
35	Ceftriaxone	ROCEPHINE 1g/3.5ml P/S INJ IM FL+A	Sol inj	FL+A	0	34425	34425	
36	Ceftriaxone	ROCEPHINE 500mg/2ml P/S INJ IM FL+A	Sol inj	FL+A	0	22073	22073	
37	Ceftriaxone	ROCEPHINE 1g/10ml P/S INJ IV FL+A	Sol inj	FL+A	0	33534	33534	
38	Ceftriaxone	ROCEPHINE 500mg/5ml P/S INJ IM FL+A	Sol inj	FL+A	0	19840	19840	
39	Ciprofloxacine	CIFLOX Cp 500mg	Ср	PQT/12	0	91523	7627	
40	Doxycycline	VIBRAMYCINE Cp 100mg	Ср	B/5	0	9912	1982	
41	Erythromycine	ERYTHROCINE Cp 500mg	Ср	B/20	0	28100	1405	
42	Gentamycine	GENTALLINE Sol inj 80mg	Sol inj	1A/2ml	0	7965	7965	
43	Métronidazole	FLAGYL Cp 250mg	Ср	B/20	0	9646	482	
44	Métronidazole	FLAGYL Cp 500mg	Ср	B/14	0	8208	586	
45	Métronidazole	FLAGYL OV 500mg	Ov	B/10	0	9923	992	
46	Métronidazole	FLAGYL Sp 4%	Sp	FL/120ml	0	9720	9720	
47	Métronidazole	FLAGYL inj 0.5% ROCHE	Sol inj	FL/100ml	0	10463	10463	
48	Cotrimoxazole	BACTRIM Cp 400mg/80mg	Ср	B/20	0	9666	483	
49	Kétoconazole	KETODERM Cr 2%	Cr	Tube/15g	0	16457	16457	
MEDIC	AMENTS UTILISES EN CARDI	O-ANGEIOLOGIE						
50	Propranolol	AVLOCARDYL Cp 40mg	Ср	B/50	0	11745	235	
51	Nicardipine	LOXEN Cp 20mg	Ср	B/30	0	21546	718	
52	Aténolol	TENORMINE Cp pell sec 50mg	Ср	B/30	0	16416	547	

53	Aténolol	TENORMINE Cp 100mg	Ср	B/30	0	32067	1069	
54	Captopril	LOPRIL Cp sec 25mg	Cp sec	B/30	0	31050	1035	
55	Nifedipine	ADALATE Caps 10mg	Caps	B/30	0	11664	389	
56	Digoxine	DIGOXINE NATIVELLE Cp sec 0.25mg	Cp sec	B/30	0	8735	291	
57	Furosémide	LASILIX Cp sec 40mg	Cp sec	B/30	0	10726	358	
58	Trimétazidine	VASTAREL Cp pell 20mg	Ср	B/60	0	41310	689	
59	Hydrochlorothiazide	ESIDREX Cp 25mg	Ср	B/20	0	7290	365	
60	Hydrochlorothiazide	ESIDREX Cp sec 25mg	Ср	B/30	0	8930	298	
MEDIC	AMENTS UTILISES EN GASTRO	-ENTEROLOGIE	<u>.</u>	•				
61	Aluminium hydroxyde et de Magnésium	MAALOX Cp	Ср	B/40	0	7857	196	
62	Oméprazole	MOPRAL Gélule 20mg	Gélule	B/14	0	79468	5676	
63	Oméprazole	MOPRAL Gélule 20mg	Gélule	B/28	0	134001	4786	
64	Ranitidine	AZANTAC Cp 150mg	Ср	B/30	0	66883	2229	
65	Dompéridone	MOTILIUM Sus buv 1mg/ml	Sus buv	FL/200ml	0	10172	10172	
ANTI - I	PALUDIQUES		<u>.</u>	•				
67	Artésunate + Amodiaquine	COARSUCAM Cp AD 100mg/270mg	Ср	B/6	0	15930	2655	
68	Artésunate + Amodiaquine	COARSUCAM Cp ENF 100mg/270mg	Ср	B/3	0	10098	3366	
69	Artésunate + Amodiaquine	COARSUCAM Cp NN 25mg/67.5mg	Ср	B/3	0	6710	2237	
70	Artésunate + Amodiaquine	COARSUCAM Cp PT EN 50mg/135mg	Ср	B/3	0	9572	3191	
71	Artéméther + Luméfantrine	COARTEM Cp 20/120mg	Ср	B/24	0	18900	788	
72	Artéméther + Luméfantrine	COARTEM Cp 20/120mg	Ср	B/18	0			
73	Artéméther + Luméfantrine	COARTEM Cp 20/120mg	Ср	B/12	0	12015	1001	
74	Artéméther + uméfantrine	COARTEM Cp 20/120mg	Ср	B/6	0			
75	Sulfadoxine-yriméthamine	FANSIDAR Cp	Ср	PQT/3	0	2599	866	
		TOTAL	PRINCEPS:					

Annexe 4 : questionnaire d'enquête pour les prescripteurs

Remarques préliminaires :

- Le questionnaire est destiné à évaluer le niveau CAP (Connaissance, Attitude, Pratique) des prescripteurs sur les MEG (médicaments essentiels génériques)
- L'enquêteur doit observer les considérations éthiques : demeurer courtois, assurer l'anonymat et le secret professionnel, acquérir le consentement du prescripteur lors du contact téléphonique

QUESTIONS	Prescripteur n°1	Prescripteur n°2	Prescripteur n°3	Prescripteur n°4	Prescripteur n°5	Prescripteur n°	Prescripteur n°210
Question 1 (observation d'ordonnance) : Combien de médicaments essentiels est ou sont-il(s) prescrit(s) en tout ?							
Question 2 (observation d'ordonnance) : Combien de MEG est ou sont-il(s) prescrit(s) ?							
Question 3 (observation d'ordonnance) : Combien de médicament(s) essentiel(s) princeps est ou sont-il(s) prescrit(s) en tout ?							
Question 4 (observation d'ordonnance) : Combien de mention « non substituable » est ou sont-elle(s) apposée(s) face à un ou des médicament(s) essentiel(s) princeps prescrit(s) ?							
Question 5 (observation n° téléphone éventuel sur l'ordonnance et contact téléphonique) : Le prescripteur est-il joignable au téléphone ? (oui=1 et non=0)							
Si oui, <i>Question 6</i> : Consent-il à répondre ? (oui=1 et non=0)							
Si oui, <i>Question 7</i> (par téléphone) : Êtes-vous au courant de l'arrêté <i>officiel</i> sur le droit de substitution des pharmaciens ? (oui=1 et non=0)							

Annexe 5 : questionnaire d'enquête pour les patients/clients

Remarques préliminaires :

- Le questionnaire est destiné à évaluer le niveau CAP (Connaissance, Attitude, Pratique) des patients/clients sur les MEG (médicaments essentiels génériques)
- L'enquêteur doit observer les considérations éthiques : demeurer courtois, assurer l'anonymat et acquérir le consentement du client

QUESTIONS	Client n°1	Client n°2	Client n°3	Client n°4	Client n°5	Client n°	Client n°210
Question 1 (observation) : Un MEG est-il prescrit ou conseillé au patient/client enquêté?							
(oui=1 et non=0)							
Si oui, poser question 2 ; Si non, passer directement aux questions 4	et 5 :				•	•	
Question 2 (observation): Le patient/client enquêté est-il réticent au MEG prescrit ou conseillé ?	et 5 :						
Question 3 : Pour quelle(s) raison(s) êtesvous réticent aux MEG ?							
Question 4 : Quel âge avez-vous ? (≥50 ans=1 et <50 ans= 0)							
Question 5: Êtes-vous au courant des avantages des MEG? (un ou des avantage(s) en matière de coût/efficacité ressorti(s) = oui) (oui=1 et non=0)							

Annexe 6: DETAILS DES TESTS STATISTIQUES

TESTS STATISTIQUES COMPARANT LES PROPORTIONS OBSERVEES DANS NOTRE ETUDE

1. Test chi-carré comparant les proportions des médicaments essentiels génériques vendus suivant le lieu d'implantation ou classe de l'officine

Effectifs observés:

Le tableau suivant résume la distribution des médicaments essentiels génériques et princeps vendus suivant la classe de l'officine, et les proportions correspondantes des génériques:

Mádicama	ants assantials	OFFICINES				Total
ivieuicame	aments essentiels Classe 1		Classe 2	Classe 3	Classe 4	iotai
Génériques	Effectifs observés	2 945 387	2 460 889	2 233 278	305 114	7 944 668
Princeps	Effectifs observés	638 266	399 402	491 227	99 858	1 628 753
Total		3 583 653	2 860 291	2 724 505	404 972	9 573 421
Proportions of	des génériques	82,2%	86,0%	82,0%	75,3%	

Si, dans quelle que soit la classe de l'officine, les génériques emportent largement sur les princeps dans les ventes des médicaments essentiels, au premier abord, il est constaté que les officines implantées dans les arrondissements à majorité classe aisée (classe 3) et dans les espaces commerciales (classe 4) en dispensent un peu moins par rapport à celles implantées dans les arrondissements à majorité classe moyenne (classe 2) ou vulnérable (classe 1). Est-ce le simple fait du hasard ou, vraiment, il y a différence statistiquement significative? Le test chi-carré va le trancher.

Hypothèse nulle:

L'hypothèse nulle H_o posée est que les proportions des médicaments essentiels génériques vendus ne varient pas suivant le lieu d'implantation ou classe de l'officine.

Degré de liberté:

$$ddI = (2-1)*(4-1) = 3$$

Calcul des effectifs attendus:

Le tableau suivant montre les effectifs de médicaments essentiels génériques et princeps vendus observés suivant la classe de l'officine et les effectifs attendus:

Médicaments essentiels		OFFICINES				Total
		Classe 1	asse 1 Classe 2 Classe 3 Classe		Classe 4	IOtal
Génériques	Effectifs observés	2 945 387	2 460 889	2 233 278	305 114	7 944 668
Generiques	Effectifs attendus	2 973 956	2 373 662	2 260 977	336 073	7 944 008
Princeps	Effectifs observés	638 266	399 402	491 227	99 858	1 628 753
Princeps	Effectifs attendus	609 697	486 629	463 528	68 899	1 020 733
Total		3 583 653	2 860 291	2 724 505	404 972	9 573 421
Pourcentages	des génériques	82,2%	86,0%	82,0%	75,3%	

Tous les effectifs attendus sont \geq 5, la condition est remplie pour le calcul du test chi-carré.

Calcul du chi-carré ou X²:

Calcul (Oij-Aij)²/Aij:

Médicaments essentiels		OFFICINES				
Medicamen	wiedicaments essentiels		Classe 2	Classe 3	Classe 4	
Cánáriausc	Effectifs observés	2945387	2460889	2233278	305114	
Génériques	Effectifs attendus	2973956	2373662	2260977	336073	
(Oij-Ai	(Oij-Aij)²/Aij		3205	339	2852	
Princeps	Effectifs observés	638266	399402	491227	99858	
rinceps	Effectifs attendus	609697	486629	463528	68899	
(Oij-Ai	j)²/Aij	1339	15635	1655	13911	

Calcul chi-carré proprement dit:

$$X^2 = \sum (Oij-Aij)^2/Aij = 39 211$$

Conclusion:

Le X^2 calculé de 39 211 est très supérieur à la valeur du X^2 de la table de 7,81 pour un ddl = 3. Ainsi, l'hypothèse nulle H_0 est rejetée avec un risque d'erreur p < 0,05.

Les proportions des médicaments essentiels génériques vendus varient significativement suivant le lieu d'implantation ou classe de l'officine.

2. Test chi-carré comparant les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients à Antananarivo Renivohitra et en France

Le tableau suivant montre les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients à Antananarivo-Renivohitra et en France:

PATIENTS/CLIENTS		RETICENCE AU GENERIQUE PRESCRIT OU CONSEILLE
Tous âges confondus	A Antananarivo Renivohitra	32,8%
	En France	16%
Chez ≥ 50 ans	A Antananarivo Renivohitra	41,5%
	En France	28%

Si une proportion des Français sont réticents aux génériques (16%), surtout chez ceux de 50 ans et plus (28%), les Tananariviens semblent l'être encore plus: 32,8% chez l'ensemble des patients/clients et 41,5% chez les 50 ans et plus. Mais, statistiquement, les différences sont-elles significatives ou conclura-t-on tout simplement qu'une proportion des Tananariviens sont autant réticents que chez les Français? Le test chi-carré va le trancher.

2.1 Test chi-carré comparant les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients tous âges confondus à Antananarivo Renivohitra et en France

Effectifs observés et effectifs attendus:

Le tableau suivant résume les effectifs des réticents et favorables au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients tous âges confondus à Antananarivo Renivohitra, et les effectifs attendus si on se base aux 16% de réticence en France:

PATIENTS/CLIENTS tous âges confondus	Effectifs observés pour une réticence de 32,8% à Antananarivo-Renivohitra	Effectifs attendus si on se base aux 16% de réticence en France
Réticents au générique conseillé ou prescrit	57	28
Favorables au générique conseillé ou prescrit	117	146
TOTAL	174	174

Tous les effectifs attendus sont ≥ 5, la condition est remplie pour le calcul du test chi-carré.

Hypothèse nulle:

L'hypothèse nulle H_o posée est que les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients tous âges confondus à Antananarivo Renivohitra et en France sont identiques.

Degré de liberté:

$$ddl = (2-1)*(2-1) = 1$$

Calcul du chi-carré ou X2:

$$X^2 = \sum (O-A)^2/A = 36$$

Conclusion:

Le X^2 calculé de 36 est supérieur à la valeur du X^2 de la table de 3,84 pour un ddl = 1. Ainsi, l'hypothèse nulle H_0 est rejetée avec un risque d'erreur p < 0,05.

Il y a différence significative entre les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients tous âges confondus à Antananarivo Renivohitra et en France; en d'autres termes, les Tananariviens sont plus réticents au générique que les Français.

2.2 Test chi-carré comparant les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients de 50 ans ou plus à Antananarivo Renivohitra et en France

Effectifs observés et effectifs attendus:

Le tableau suivant résume les effectifs des réticents et favorables au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients de 50 ans ou plus à Antananarivo Renivohitra, et les effectifs attendus si on se base aux 33% de réticence en France:

PATIENTS/CLIENTS ≥ 50 ans	Effectifs observés pour une réticence de 41,5% à Antananarivo-Renivohitra	Effectifs attendus si on se base aux 33% de réticence en France
Réticents au générique conseillé ou prescrit	34	27
Favorables au générique conseillé ou prescrit	48	55
TOTAL	82	82

Tous les effectifs attendus sont ≥ 5, la condition est remplie pour le calcul du test chi-carré.

Hypothèse nulle:

L'hypothèse nulle H_o posée est que les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients de 50 ans ou plus à Antananarivo Renivohitra et en France sont identiques.

Degré de liberté:

$$ddI = (2-1)*(2-1) = 1$$

Calcul du chi-carré ou X2:

$$X^2 = \sum (O-A)^2/A = 3$$

Conclusion:

Le X^2 calculé de 3 est inférieur à la valeur du X^2 de la table de 3,84 pour un ddl = 1. Ainsi, l'hypothèse nulle H_0 ne peut pas être rejetée.

Il n'y a pas différence statistiquement significative entre les proportions de réticence au générique prescrit ou conseillé chez les patients/clients de 50 ans ou plus à Antananarivo Renivohitra et en France.

.

Annexe 7 :
Arrêté nº462/2007-SANPF autorisant les pharmaciens d'officine à substituer les spécialités prescrites par ordonnance médicale par leur équivalents génériques

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTERE DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIAL

ARRETE Nº 462 / 2007 - SAN/PF

Autorisant les Pharmaciens d'officine à substituer les spécialités prescrites par ordonnance médicale par leurs équivalents génériques

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 62 – 072 du 29 septembre 1962 portant codification des textes législatifs concernant la Santé Publique, modifiée et complétée par la loi n° 97 – 034 du 30 octobre 1997; Vu le décret n° 98-086 du 27 janvier 1998 modifié par le décret n° 2004 - 851 du 07 septembre

2004 portant création et organisation de l'Agence du Médicament de Madagascar;

Vu le décret n°2003-007 du 12 janvier 2003 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°2003-008 du 16 janvier 2003 modifié par les décrets n° 2004 – 001 du 05 janvier 2004 , n° 2004 – 680 du 05 juillet 2004, n° 2004 – 1076 du 07 décembre 2004 , n° 2005 – 144 du 17 mars 2005, n°2005 – 700 du 19 octobre 2005 le n° 2005 – 827 du 28 novembre 2005 et n°2006 – 738 du 04 octobre 2006 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2006 – 764 du 10 octobre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2005 – 339 du 31 mai 2005 fixant les attributions du Ministère de la Santé et du Planning

Familial, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu l'arrêté n° 1050 – SAN du 13 février 1963 fixant le nombre d'officines de pharmacie pouvant être créées à la distance minima entre les officines dans les villes déjà pourvues d'une ou plusieurs

Vu la note d'approbation gouvernementale n° 172/2006 - PM/SGG/CM du 31 juillet 2006; Le Conseil de l'Ordre National des Pharmaciens de Madagascar consulté.

ARRETE:

Article premier. Les dispositions du présent Arrêté autorisent les Pharmaciens d'officine à substituer les médicaments prescrits par ordonnance médicale par leurs homologues similaires et fixent les conditions relatives à la substitution.

Article 2. Dans le sens du présent Arrêté, on entend par :

substitution de médicament : le remplacement d'un médicament de spécialité prescrit par ordonnance médicale par son équivalent générique ou homologue similaire.

Article 3 da liste des médicaments similaires, établie conjointement par les ordres nationaux des pharmaciens des chirurgiens - dentistes et des médecins de Madagascar, sera fixée par décision. (teliste doit être mise à jour périodiquement.

POUR AMPLIATION CONFORME A L'ORIGINAL

De l'arrêté n° 462 / 2007 – SAN/PF du 09 janvier 200/autorisant les Pharmaciens d'officine à substituer les spécialités prescrites par ordonnance médicale par leurs équivalents génériques.

MINISTERS DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIEL

AGENCE DU MEDICAMENT DE MADAGASCAP

N ° 006 /Agmed/Insp.

Antananarivo, le 12 janvier 2007

DESTINATAIRES:

- Ordre National des Pharmaciens
- DAMM
- Syndicat des Pharmaciens
- SLP
- Ordre National des Médecins
- Ordre National des Odonto -Stomatologistes
- Tous Pharmaciens d'officine

Le Directeur de l'Agence du Médicament de Madagascar

Dr RANDRIASAMIMANANA Jean René

VELIRANO

Mianiana aho, eto anatrehan'ireo Mpampianatra rehetra ato amin'ny sampammpampianarana momba ny Fahasalamana sy ny Filan-kevitra ao amin'ny aro fenitrin'ny Farmasianina ary ireo Mpiara-mianatra amiko rehetra, fa :

- Hanome voninahitra ao anatin'ny fitsipika mifehy ny asako ireo rehetra namolavola sy nanofana ahy ary hahatsiaro mandrakariva ny soa lehibe nataon'izy ireo ka hitandro hatrany ny fampianarana nomeny ahy ;
- Hanantanteraka ny asako amim-pahamendrehana sy amim-pahamalinana ary amim-pahamarinana ka tsy hanararaotra na hitady tombony mihoatra izay lazain'ny lalàna ary hanaja an-tsakany sy an-davany ny lalàna rehetra manankery mifehy izany mba ho tombontsoa ambonin'ny fahasalamambahoaka;
- Tsy hanadino mihitsy ny adidy aman'andraikitro amin'ireo marary sy ny hasin'ny maha-olona ;
- Tsy hanaiky hampiasa ny fahalalako sy ny fahefako mba ho fitaovana handikana ny maha-olona sy hanatanterahana heloka famonoana olona na amin'inona na amin'inona ary na rahoviana na rahoviana

Enga anie mba ho hajain'ny mpiara-monina aho raha manaja an-tsakany sy an-davany izao fianianako izao, fa kosa ho feno henatra sy ho halan'ireo mpiara-miasa raha tsy manaja izany.

PERMIS D'IMPRIMER

LU ET APPROUVE

Le Directeur de thèse,

Signé: Professeur RASAMINDRAKOTROKA Andry

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Le Doyen de la Faculté de Médecine d'Antananarivo,

Signé :Professeur ANDRIAMANARIVO Mamy Lalatiana

Full name: RASAMOELY Nampoina Priscilla

Title of thesis: GENERIC ESSENTIAL DRUGS IN PHARMACIES

IN ANTANANARIVO-RENIVOHITRA

Heading: PHARMACY

Number of pages: 50 Number of tables: 05

Number of figures: 05 Number of annexes: 07

Number of bibliography references:50

SUMMARY

Introduction: The access to essential drugs, among which the generic essential drugs (GEDs) that have a better cost/effectiveness benefit, is a basic right to health. GEDs knew their promotion in the public sector, at all levels. But are they promoted in the same way in the private sector which has to be developed according to the National Pharmaceutical Policy, especially in pharmacies?

Methods: A *transverse descriptive* survey was conducted in Antananarivo-Renivohitra, at 30 selected pharmacies following a cluster sampling to a degree. The KAP (Knowledge, Attitude, Practice) levels of the main actors involved toward GEDs has been evaluated. The physician has been evaluated through his prescription, the pharmacist through his distributions, and the patient according to his acceptance or his reluctance.

Results: Generic medicines prevail over pharmaceutical specialties in the area of essential drugs distributions (83% against 17%), in the prescription of physicians (58.2% against 41.8%) and in the advices of the pharmacist (53.3% against46.7%). Other indicators: 57.8% of patients do not know the cost/effectiveness benefits of the GEDs, and only 14.5% of the prescribers know the *official* decree on the pharmacist's right to give substitute drugs...

Conclusion: GEDs have started to get into the use of the population of Antananarivo. The actors involved in Pharmacy as physician, patient and pharmacist, go in favour oft heir promotion.

Key-words: access, cost, effectiveness, equity, generic medicines

Director of thesis : Professor RASAMINDRAKOTROKA Andry

Reporter of thesis: Doctor RANDRIATIANA Richard

Author's address: II G 104 P Antsobolo Ambatomaro, Antananarivo 101

Nom et prénoms : RASAMOELY Nampoina Priscilla

Titre de la thèse :LES MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES EN

OFFICINE A ANTANANARIVO-RENIVOHITRA

Rubrique: PHARMACIE D'OFFICINE

Nombre de pages : 50 Nombre de tableau : 05

Nombre de figures : 05 Nombre d'annexes : 07

Nombre de références bibliographiques : 50

RESUME

Introduction : L'accès aux médicaments essentiels, dont les médicaments essentiels génériques (MEG) qui ont un meilleur avantage coût/efficacité, est un droit fondamental à la santé. Les MEG ont connu leur promotion dans le secteur public, à tous les niveaux. Mais est-ce que dans le secteur privé qui doit aussi être développé selon la Politique Pharmaceutique Nationale, en officine particulièrement, ils sont autant promus ?

Méthodes : Une enquête *descriptive transversale* a été réalisée à Antananarivo-Renivohitra, au niveau de 30 officines sélectionnées suivant l'échantillonnage en grappe à un degré. Les niveaux CAP (Connaissance, Attitude et Pratique) des acteurs y intervenant vis-à-vis des MEG ont été évalués : le médecin évalué dans sa prescription, le pharmacien dans ses dispensations, le patient suivant son acceptation ou sa réticence.

Résultats : Les génériques ont emporté sur les spécialités pharmaceutiques dans les dispensations de médicaments essentiels (83% contre 17%), dans les prescriptions des médecins (58,2% contre 41,8%) et dans les conseils des pharmaciens (53,3% contre 46,7%). Autres indicateurs : 57,8% des patients ignorent les avantages coût/efficacité des MEG, seuls 14,5% des prescripteurs connaissent l'arrêté *officiel* sur le droit de substitution des pharmaciens...

Conclusion :Les MEG *commencent* à entrer dans la *pratique* des Tananariviens. Les acteurs intervenant à l'officine tels que les prescripteurs, les patients/clients et les dispensateurs, *vont* en faveur de leur promotion.

Mots clés: Accès, coût, efficacité, équité, médicaments génériques

Directeur de thèse: Professeur RASAMINDRAKOTROKA Andry

Rapporteur de thèse : Docteur RANDRIATIANA Richard

Adresse de l'auteur : II G 104 P Antsobolo – Ambatomaro, Antananarivo 101